

---

# Intégration de l'immigration maghrébine en France métropolitaine



---

Mémoire de géopolitique du chef d'escadron Christophe BARBIER  
dans le cadre du séminaire géopolitique et démographie sous la  
direction du recteur Gérard-François DUMONT

---

MARS 2006

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Intégration de l'immigration maghrébine en France métropolitaine
2. 2006\_memoire\_geop\_intégration\_immigration\_maghrébine\_Barbier
3. Chef d'Escadron, gendarmerie, BARBIER Christophe , France
4. 22 mars 2006
5. Division D– groupe D1
6. Mémoire de géopolitique
7. Le problème de l'intégration des populations issues de l'immigration maghrébine est incontestable, et ne se résoudra pas tout seul, mais il ne s'agit pas d'un problème mettant en jeu un équilibre démographique entre population de souche et populations issues de l'immigration, tant qu'elles continuent à s'assimiler comme elles le font. L'évolution tend vers une population non-intégrée dont la part se maintient, et une population non assimilée dont la proportion double en une génération. Pour résoudre au moins le problème de la non intégration, le plus aigu en termes d'ordre public, il faut agir. Les axes d'effort des mesures à prendre sont : la concentration, l'emploi, l'éducation. Ces actions doivent être menées dans une politique cohérente, évaluée et ce en permanence. L'enjeu, s'il n'est pas démographique, est celui de la stabilité de nos institutions. La persistance de ce problème conduit et continuera à conduire à des crises récurrentes qui ébranleront chaque fois plus la République.
8. IMMIGRATION INTEGRATION MAGHREB ASSIMILATION DEMOGRAPHIE.

# INTEGRATION DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE METROPOLITAINE

## SOMMAIRE

### PRESENTATION DU MODELE ET EVALUATION DES FLUX ENTRANTS D'IMMIGRATION MAGHREBINE.

Présentation du modèle

La population présente sur le territoire

Les flux internes

Les flux externes

### L'INTEGRATION DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE.

L'éducation ou l'intégration scolaire

Le travail ou l'intégration économique

Le lien social ou l'intégration sociétale

### QUELLES POLITIQUES POUR L'INTEGRATION DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE ?

Bilan

L'évolution de la démographie des pays du Maghreb

La maîtrise des flux d'immigration

Améliorer l'intégration et l'assimilation

---

---

# Introduction

## L'enjeu.

D'une immigration de travail des années 50 à 1973, année de son arrêt officiel, à une immigration permise principalement par le regroupement familial, à partir de juillet 1974, l'immigration issue des pays du Maghreb n'a cessé d'alimenter la France, répondant d'abord à un besoin de main d'œuvre, puis au respect du droit de tout être humain à une vie familiale normale. Mais cette immigration pose un problème de société matérialisé par l'émergence d'un radicalisme qui se généralise, et pourtant problème nié par une partie de la classe politique française.

C'est que l'intégration de l'immigration maghrébine en France métropolitaine est un sujet hautement sensible, car admettre l'existence d'un problème, c'est déjà constater un échec, au moins partiel, dans la mise en application des principes fondamentaux de la démocratie française : non discrimination en raison de l'appartenance à une race ou de la croyance en une religion, égalité des chances. Mais mettre en cause la réalité de ce constat serait faire preuve d'une cécité certaine que les émeutes urbaines françaises de fin 2005 devraient guérir, même les plus atteints. Pourtant, on peut probablement expliquer cette réticence par la difficulté d'admettre l'échec d'un système qui se veut le modèle parachevé de société selon les dogmes intangibles du politiquement correct. Par ailleurs, et pour paraphraser la citation de Henri Queuille, « il n'est pas de problème politique dont une absence de solution ne finisse par venir à bout », la tentation de la politique de l'autruche est grande, car elle permet de ne pas mettre en question les principes fondateurs tout en espérant ou en se convainquant que le problème se résolve tout seul avec le temps. Cependant, nous voyons aujourd'hui, arriver la deuxième génération issue de cette immigration et le problème ne s'est toujours pas résolu de lui-même, contrairement à celui de l'intégration des vagues successives d'immigration européenne qu'a connues la France ; pis, la stabilité de notre société est mise à mal par la radicalisation des opinions, la montée des extrémismes religieux et politiques et le recours à la violence.

On est donc en droit de se poser la question de la pertinence de l'espoir d'une résolution automatique du problème et sur le nombre de générations qu'il faudrait attendre pour cela. Dans l'hypothèse où ce constat d'échec perdurerait dans le temps d'une manière intolérable pour notre modèle de société, quelles mesures sont envisagées ou envisageables pour sortir de cette situation. Ici, un choix sera fait, celui d'une sélection de mesures qui restent dans un cadre compatible avec les valeurs de la République française, sa constitution et la déclaration des droits de l'homme. Pourquoi ? Parce que la démocratie n'y survivrait pas, ce qui est contradictoire avec le but recherché, maintenir la stabilité du système. Ces mesures n'auront donc aucune vocation révolutionnaire de quelque nature que ce soit. En forçant le trait, on ne trouvera donc pas de mesures comme un retour massif sur l'acquisition de la nationalité française des populations issues de l'immigration, préalable à des vagues d'expulsions.

Par ailleurs, il faut considérer que l'apport démographique induit par l'immigration apparaît comme une chance pour sauvegarder les systèmes de retraite et de sécurité sociale français. Plutôt que de ne voir, d'une manière que trop restrictive et partielle, au travers de l'immigration, qu'une source de problèmes d'insécurité et d'ordre public ainsi qu'une menace pour la pérennité du système de valeurs de notre société, il faut y voir l'opportunité de redynamiser notre économie et de protéger un certains nombres d'acquis sociaux.

Enfin, on ne peut nier l'impact qu'ont les opinions de cette immigration sur la politique internationale de la France, en particulier dans le conflit israélo-palestinien, et dans le monde musulman en général.

L'enjeu est donc considérable, suivant la façon dont sera traité le problème, on aboutira à une situation qui pourra aller de troubles intérieurs d'une gravité exceptionnelle pouvant plonger notre pays dans le chaos, à un renouveau économique nous permettant de reprendre notre rang au sein des nations les plus développées.

## Pourquoi ce sujet ?

Mais avant d'aller plus loin, il apparaît nécessaire de préciser les raisons du choix des termes du titre de ce mémoire.

Tout d'abord le choix de l'étude de « l'immigration maghrébine » porte sur un premier groupe celui des populations de nationalité d'un des pays du Maghreb (c'est-à-dire Algérie, Maroc et Tunisie) vivant habituellement en France, métropolitaine (les DOM-TOM ne sont pas concernés). Mais il prend en compte aussi ceux qui ont ensuite acquis la nationalité française, ainsi que leurs descendants, tant que ces derniers présentent des caractéristiques sociologiques qui les différencient fortement du reste de la population.

Ensuite le choix d'une étude centrée sur les populations maghrébines est simplement le résultat d'une volonté de restreindre l'étude à une population à la fois représentative en effectif de l'immigration en France (46 % des flux d'entrée en 2003, 51 % de l'immigration hors CEE<sup>1</sup>) et homogène sur les plans culturel et religieux. En aucune manière il ne s'agit de montrer du doigt cette communauté comme étant la communauté qui pose problème, toute immigration pose un problème d'intégration, celle-là comme les autres.

Enfin, examinons le terme « d'intégration ». Selon Azouz BEGAG, ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, ce terme n'a pas de raison d'être pour des populations en partie juridiquement de nationalité française. C'est encore une fois une tentative pour nier la réalité d'une population qui, si elle était intégrée, ne connaîtrait pas un taux de chômage presque trois fois supérieur à celle du reste de la population, à diplôme équivalent<sup>2</sup>.

On distingue donc les deux notions : l'intégration et l'assimilation.

La première est atteinte quand la communauté issue de l'immigration est intégrée tant sur le plan économique que sur le plan de l'ordre public. En d'autres termes, elle cohabite paisiblement et durablement avec les autres communautés, en particulier celle de souche, et participe à la vie économique du pays. Si elle n'adhère pas à toutes les valeurs, du moins les respecte-t-elle suffisamment pour ne pas créer de conflits. Ce stade est un pré-requis incontournable à l'acceptation de cette communauté, même si tant l'histoire que l'actualité montrent que la coexistence pacifique de communautés sur un même territoire peut rapidement tourner à l'affrontement dès qu'une crise majeure frappe le pays considéré (la crise yougoslave en est le dernier exemple sur le sol européen). Dans le cas des populations de l'immigration maghrébine, force est de constater qu'une partie n'est pas intégrée.

---

<sup>1</sup> *Les immigrés en France*, INSEE, 2005

<sup>2</sup> *Étude de l'histoire familiale*, INSEE 1999

La seconde, l'assimilation est le stade où il n'y a plus de raisons majeures de distinguer la communauté considérée parce qu'elle s'est dissoute dans le reste de la population, du moins dans ce qui est des comportements politiques, sociaux y compris en matière d'emploi, voire du rapport au religieux, dans son maintien dans la sphère privée. Lorsque ce stade est atteint, on peut effectivement dire que le problème d'immigration est réellement et définitivement résolu. L'indicateur le plus parlant en la matière est certainement le mariage mixte<sup>3</sup> qui dissout les populations migrantes dans les populations d'accueil.

L'étude est donc centrée sur le stade où se situe la majorité de la population issue de l'immigration maghrébine, celui d'une intégration plus ou moins avancée. Cependant le processus d'assimilation de cette population sera aussi envisagée, d'une part parce qu'il se produit et d'autre part parce qu'il est souhaitable, toujours dans l'objectif et la logique d'assurer la meilleure stabilité possible à notre société dans le long terme. Mais, en aucun cas, le processus d'assimilation ne saurait être imposé. Il doit s'inscrire dans une évolution naturelle des générations successives qui trouveront par ce phénomène une amélioration générale de leurs conditions de vie.

Le plan choisi pour ce mémoire est le suivant :

Présenter le modèle de base à l'étude qui va servir, à partir de l'évaluation de la population issue de l'immigration maghrébine, à déterminer un ordre de grandeur des flux entrants en France tant externes qu'internes.

Evaluer au travers des trois piliers de l'intégration que sont l'éducation, l'économie, la vie dans la société, les degrés d'intégration et d'assimilation de cette population.

En déduire un flux sortant d'assimilation, un sens d'évolution des processus d'intégration et d'assimilation, puis recenser des leviers, des politiques, en rapport aux différents flux et piliers et leurs impacts sur ces processus.

Les résultats de cette étude sont, puisque la forme impose de les donner dès l'introduction<sup>4</sup>, que l'assimilation fonctionne mieux que ce que l'opinion courante croit ; on peut estimer aujourd'hui à 30 % la fraction assimilée des populations issues de l'immigration maghrébine, cependant la part de cette population simplement intégrée, mais non assimilée va croître tandis que celle non intégrée, actuellement estimée aussi à 30 %, restera à peu près stable, à 2 % de la population nationale. Ceci amènera à considérer que le problème de l'intégration des populations maghrébine, sans conduire à un quelconque bouleversement démographique, ne se résoudra pas tout seul et qu'il est indispensable d'agir principalement sur les problèmes d'emploi et d'éducation, et sur un mal transverse qu'est le niveau de concentration de ces populations atteint localement sur le territoire.

---

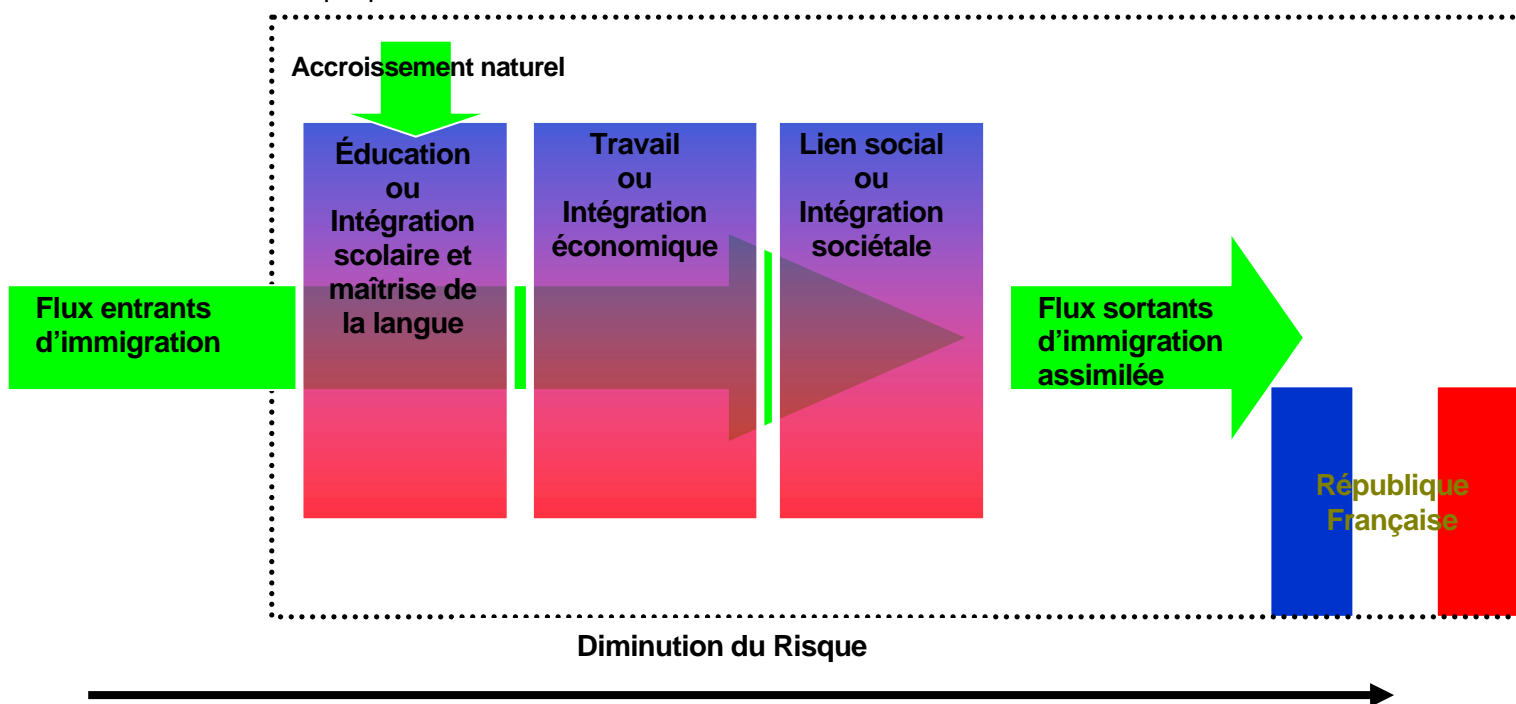
<sup>3</sup> On entend par mariage mixte le mariage entre une personne immigrée et une personne de nationalité française. Mais pour que cette notion soit pertinente à l'aune de l'assimilation, il importera de distinguer la part des conjoints français de souche et celle des français par acquisition.

<sup>4</sup> La méthodologie militaire impose de donner son « idée maîtresse », soit le résultat d'une démonstration dès l'introduction, ce mémoire se conforme donc à ce cadre.

# Présentation du modèle et évaluation des flux entrants d'immigration maghrébine.

## Présentation du modèle.

Le modèle qui sert de base à l'étude réalisée dans ce mémoire est matérialisé par le schéma ci-dessous qui présente l'avantage de rassembler un ensemble de concepts dans un unique panorama.



On y trouve donc :

- Un espace, la République française, dans laquelle vit la population définie plus haut et deux flux entrants, un flux provenant de l'immigration maghrébine arrivant de manière continue sur le territoire, et un flux provenant de l'accroissement naturel de cette population.
- Les trois piliers de l'intégration que sont :
  1. L'intégration scolaire, pré requis incontournable à l'obtention du second et du troisième pilier, de part la nécessité d'une connaissance minimale de la langue française et au mieux de l'acquisition d'une éducation et de diplômes.
  2. L'intégration économique qui rend solidaire la population issue de l'immigration de celle de souche, crée les liens professionnels et la rend moins sujette à la tentation des extrémismes.
  3. L'intégration sociétale qui peut se traduire par une assimilation de la population vue au travers de ses réseaux relationnels, de ses comportements culturels, religieux, matrimoniaux... par rapport à la population de souche.

- Un flux sortant, caractérisé par une population assimilée.
- Une diminution du risque de conflits ou de troubles internes à mesure que la population considérée s'approche du statut d'assimilée.

On peut s'étonner de l'absence d'un pilier que l'on aurait pu appeler « intégration juridique », qui recouvrirait les moyens juridiques d'acquisition de la nationalité française. On rappelle que cette dernière s'acquiert principalement par trois modes :

- en raison de la naissance et de la résidence en France (automatique à 18 ans si l'intéressé est né en France, justifie de cinq années de résidence et en absence de manifestation d'une volonté contraire dans l'année précédente));
- par déclaration (cas du mariage avec une personne de nationalité française après deux ans de vie commune ou en cas d'enfants, cas de l'adoption ou de la réintégration dans la nationalité d'une personne l'ayant perdue);
- par décision de l'autorité publique (par décret, naturalisation possible après cinq ans de séjour régulier, sans casier judiciaire et « assimilé à la communauté française »).

Ce choix se fonde donc tout d'abord sur le fait que cette acquisition est finalement relativement aisée en France, car elle est fondée essentiellement sur le droit du sol et non sur celui du sang. Par ailleurs, sur les 144 640 acquisitions de la nationalité française en 2003<sup>5</sup>, 71 018 concernent les pays du Maghreb, or 60 318 immigrants maghrébins sont entrés régulièrement en France la même année. Ceci explique la stabilité du nombre d'étrangers en France, et montrent pour le moins l'absence d'opposition à l'acquisition de la nationalité française de ces populations, voire leur volontariat. L'intégration juridique n'est donc pas dans la problématique.

La notion de flux sortant du à l'assimilation de la population immigrée au sein de la population de souche mérite que l'on s'y attarde. On distingue couramment deux types d'immigration selon leur origine : l'immigration européenne et l'immigration extra européenne. Cette distinction trouve son sens au niveau de la première génération, à la constatation de la nationalité des immigrants. Mais quid des générations suivantes ? On peut la nier, position tenue par le MRAP<sup>6</sup>, et soutenir que le nombre d'étrangers est constant en France, les générations suivantes ayant acquis la nationalité française. Dans le schéma ci-dessus, cela reviendrait à remplacer les trois piliers par un seul, celui de l'intégration juridique, et considérer l'assimilation obtenue dès lors. Mais, c'est nier la réalité comme il a été montré plus haut. L'intégration juridique est un pré-requis indiscutable à l'assimilation, mais si elle suffisait à elle seule, cela se saurait sociologiquement parlant. D'un autre côté, si l'on ne considère pas que la partie, assimilée, de la population issue d'une immigration extra européenne, en particulier les descendants, intègre la population dite des français de souche, c'est que l'on fonde une différence qui ne tient plus qu'à des critères de races voire de religion, c'est donc sortir du champ des principes élémentaires de notre république. On considérera donc qu'une personne issue de l'immigration maghrébine quitte ses effectifs dès lors qu'elle est assimilée à la population dite de souche et ce selon un ensemble de critères qui seront proposés.

Le but de cette étude va donc être globalement d'évaluer le niveau d'intégration des populations issues de l'immigration maghrébine. Qui dit évaluation, dit capacité à mesurer. Or, il faut avant d'aller plus loin souligner les difficultés d'avoir des données exploitables. En effet, la loi interdit la détention de fichiers nominatifs faisant mention d'une religion ou d'une

---

<sup>5</sup> *Les immigrés en France*, INSEE, Edition 2005

<sup>6</sup> Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

origine ethnique. Pour avoir des indicateurs, il faut donc procéder par des biais comme ce qui a été fait dans l'enquête « Etude de l'histoire familiale » effectuée par l'INSEE en 1999. Dans cette enquête, qui porte sur 380 000 personnes, on procède par sondage et on différencie l'origine des interrogés en fonction non seulement des lieux de naissance des parents, grands-parents, mais aussi de la langue parlée au domicile familiale (ce qui permet par exemple de lever le doute entre les personnes de souche algérienne et celles issues des rapatriés de la guerre d'Algérie). Ces enquêtes, peu nombreuses, constituent le seul moyen de mesurer objectivement les degrés d'assimilation et d'intégration des populations considérées. D'un autre côté, il faut admettre une certaine dangerosité de ce type d'enquêtes. Acter de façon quasi-officielle l'existence d'une différence entre français fondée sur leur origine peut être considéré comme une reconnaissance de la légitimité d'un communautarisme remettant en cause le modèle d'intégration de la nation française. En effet, la France s'est construite sur un modèle unique, centralisateur et d'assimilation, que cela soit vis-à-vis des régionalismes que des vagues successives d'immigration, ce qui la différencie profondément sur ce plan du modèle du « *melting pot* » des Etats-Unis. Dès lors, le passage de la France à l'acceptation d'une société multiculturelle présente le risque de conduire à une rupture, qui se concrétiserait par quelque chose de proche d'une révolution, donc encore une fois par une voie qui a été rejetée dès le début de cette étude. Par ailleurs, suivre une population de nationalité française en fonction de ses origines est la transgression d'un tabou, comme on l'a vu plus haut. Mais il faut le faire, parce qu'il n'y a pas d'autres moyens objectifs pour répondre à la question de l'intégration de l'immigration, ici maghrébine, en France et que l'enjeu est tel, que la transgression se trouve justifiée par ce qu'un juriste appellerait *l'état de nécessité*.

Avant que d'étudier les processus d'intégration et d'assimilation, il est nécessaire de déterminer les volumes de la population étudiée présente sur le territoire national, des flux internes dus à l'accroissement naturel ainsi des flux de population, légaux et illégaux, issus des pays du Maghreb.

## La population présente sur le territoire

Le tableau suivant, extrait de l'enquête « Etude de l'histoire familiale » effectuée par l'INSEE en 1999, nous donne les volumes (en milliers) de population étrangère par origine et par génération, à considérer :

Tableau 1	A. Immigrés	B. Première génération	C. Deuxième génération	Total
<b>Maghreb<sup>7</sup></b>	<b>1 300</b>	<b>1 430</b>	<b>270</b>	<b>3 000</b>
Afrique noire	390	290	/	680
Turquie	170	150	/	320
Europe du Sud <sup>8</sup>	1 270	2 080	1 820	5 170
Reste de l'UE <sup>9</sup>	360	650	790	1 800
Reste du monde	810	940	760	2 510
Total	4 310	5 530	3 640	13 480

<sup>7</sup> Algérie 53 %, Maroc 33 %, Tunisie 14 %

<sup>8</sup> Italie, Espagne, Portugal

<sup>9</sup> UE : Union Européenne à 15.

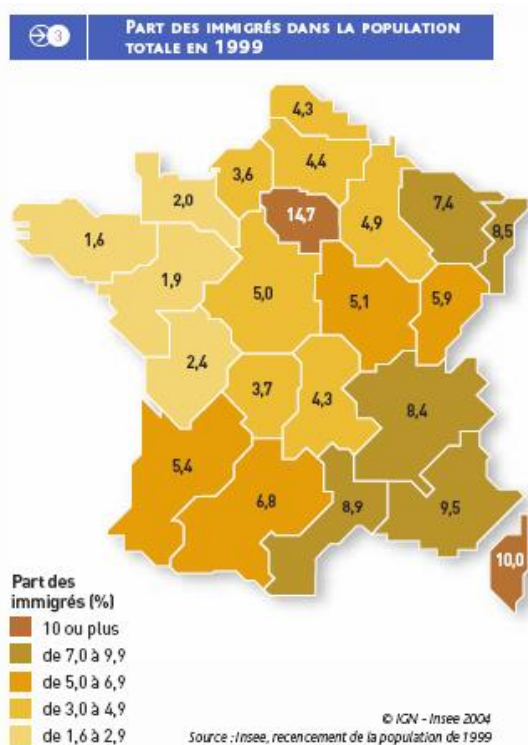
On entend par « Immigrés », ceux qui vivent habituellement en France, mais qui sont nés hors de France avec une nationalité étrangère, par « première génération », ceux qui sont nés en France d'au moins un parent immigré, et par « seconde génération », ceux qui sont nés en France avec au moins un grand-parent immigré.

Comme on l'a dit plus haut, ces volumes sont bruts, en particulier pour tous ceux disposant de la nationalité française, mais qui sont plus ou moins bien intégrés ou assimilés. Les volumes de l'immigration d'Europe du sud étant voisins et contemporains, ces populations seront souvent utilisées à des fins de comparaison.

Ce tableau, au demeurant, masque une réalité qui est la profonde hétérogénéité de la répartition géographique des populations immigrées sur le territoire national. La carte ci-après permet de toucher le problème du doigt, puisque l'on constate des ratios allant de 1 à 9 entre les proportions d'étrangers en Ile de France et en Bretagne. Mais ce n'est rien car à mesure que l'on augmente le niveau de granulosité, l'hétérogénéité augmente, avec le département, (18,9% d'étrangers en Seine-Saint-Denis, chiffre qui ne tient pas compte du nombre de clandestins particulièrement important dans ce département), puis avec la commune (cartes suivantes).

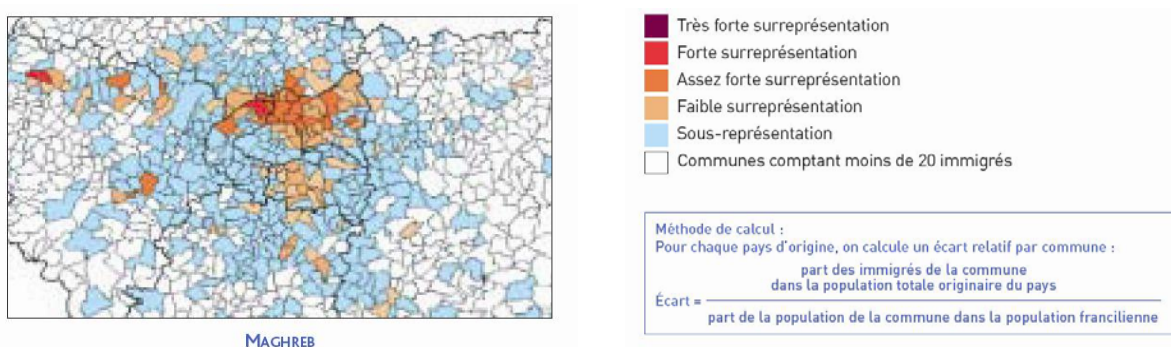
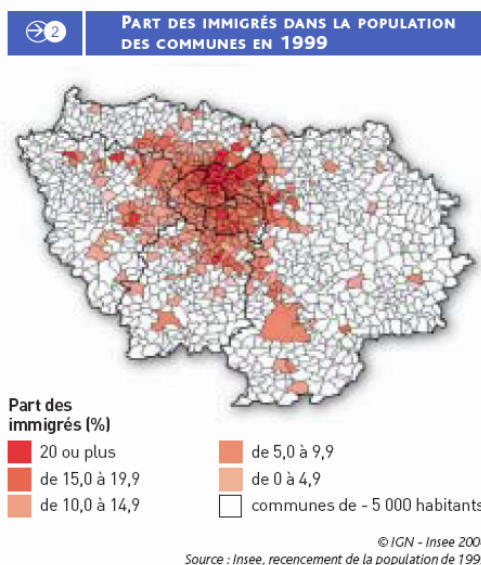
POPULATION ÉTRANGÈRE PAR DÉPARTEMENT EN 1999		
	Nombre d'étrangers	Proportion d'étrangers (en %)
<b>Paris</b>	<b>305 784</b>	<b>14,4</b>
Hauts-de-Seine	163 569	11,5
Seine-Saint-Denis	260 997	18,9
Val-de-Marne	144 468	11,8
<b>Petite couronne</b>	<b>569 034</b>	<b>14,1</b>
Seine-et-Marne	91 330	7,7
Yvelines	120 183	8,9
Essonne	92 827	8,2
Val-d'Oise	118 959	10,8
<b>Grande couronne</b>	<b>423 299</b>	<b>8,8</b>
<b>Ile-de-France</b>	<b>1 298 117</b>	<b>11,9</b>
Métropole	3 258 539	5,6

Source : Insee, recensement de la population de 1999



© ICN - Insee 2004

Source : Insee, recensement de la population de 1999



## Répartition des populations immigrées issues du Maghreb en Ile de France (IGN-INSEE 2004, recensement de la population de 1999)

Le phénomène de concentration des populations issues de l'immigration trouve une illustration on ne peut plus concrète. Les conséquences de ce phénomène sur la capacité à intégrer les dites populations sont bien sûr négatives et seront détaillées en deuxième partie.

Par ailleurs, il est particulièrement important d'éviter l'amalgame hâtif entre immigration maghrébine et banlieues difficiles. Selon l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles<sup>10</sup>, 30 % de la population immigrée d'origine maghrébine réside dans ces zones. Il est évident que cette population est surreprésentée dans les ZUS, par un rapport de 1,6, et il est donc clair que c'est dans ces zones que les problèmes liés à la concentration seront les plus aigus. Mais faire l'amalgame entre les problèmes des ZUS, et ceux de l'immigration maghrébine, c'est perdre de vue que 70 % de cette population n'y vit pas.

## Les flux internes

Le tableau précédent donne une photographie de la population issue de l'immigration maghrébine. La question qui se pose est de savoir comment cette population évolue. Le

<sup>10</sup> Délégation Interministérielle à la Ville, Rapport 2004, source recensement INSEE, 1999.

tableau ci-dessous, réalisé à partir des données de l'INSEE et de l'INED, apporte des éléments de réponse.

	Indicateur conjoncturel de fécondité des immigrés de ces pays (1999)	Indicateur conjoncturel de fécondité des populations de ces pays (2005)	Nombre moyen de personnes par ménage (1999)	Taux de natalité des pays considérés (‰) (2005)	Taux de mortalité des pays considérés (‰) (2005)
Algérie	2.7	2.4	3.4	20	4
Maroc	2.8	2.5	3.9	21	6
Tunisie	2.8	2.1	3.3	17	6
France	/	1,94	2.4	13.2	8

Dans une première approche, on constate que les femmes immigrées maghrébines ont en moyenne plus d'enfants. Cependant la valeur de cet indice est discutable de par son mode de calcul<sup>11</sup> qui ne prend en compte que la période où l'immigrée est en France. On remarque alors que ce nouveau mode de calcul tend à rapprocher l'indicateur de celui des pays d'origine et tempère l'effet de « l'utilité relative »<sup>12</sup>.

Le but étant de déterminer une évaluation du taux de natalité de la population immigrée maghrébine, on se propose d'utiliser le biais suivant :

Sur 800 000 naissances annuelles, 10 % sont issues de l'immigration parmi laquelle l'immigration maghrébine représente les 30 % les plus prolifiques, de 14 % par rapport à la moyenne de fécondité des immigrées. On va donc estimer à 27 500 le nombre de naissances alimentant la seconde génération, soit un taux de natalité de l'ordre de 21 ‰.

La moyenne des taux de natalité des pays du Maghreb, pondérée des poids relatifs des nationalités maghrébine immigrées en France donne un taux de natalité de 19.9 ‰, ce qui est donc cohérent avec l'estimation obtenue.

Pour les premières et deuxièmes générations suivantes, on ne dispose pas d'éléments autres que de dire que le taux de natalité se trouve entre celui de la population immigrée et celui du reste de la population française. On va donc considérer que le taux de natalité des première et seconde générations est égal la moyenne des deux taux précédents, ce qui a pour effet de minimiser l'erreur. (Utilisation de l'équiprobabilité en absence d'autres éléments). Ceci nous donne un taux de 17 ‰.

Au final, pour l'ensemble de la population issue de l'immigration maghrébine nous retiendront un taux de natalité de 19 ‰, en pondérant les deux taux trouvés des effectifs

<sup>11</sup> Voir INED, TOULEMON Laurent, « La fécondité des immigrés, nouvelles données, nouvelles approches », *Populations et sociétés* n°400, avril 2004, p.2.

<sup>12</sup> Thorstein VEBLEN, James DUESENBERY, effet sur les comportements de fécondité : commençant par comparer avantageusement leur situation matérielle avec celle de leurs proches du même âge restés au pays, avec lesquels ils conservent encore des liens, les immigrés ont, en accord avec cette approche, plus d'enfants que ceux-ci. Bien entendu, avec le temps, eux-mêmes et leurs enfants finissent par prendre leurs termes de référence, moins avantageux, dans la société au sein de laquelle ils sont venus faire souche, ce qui explique la baisse retardée de leur fécondité qui finit à la longue par rejoindre la fécondité moyenne du pays.

des populations correspondantes. La même logique d'évaluation conduit à évaluer le taux de mortalité à 6 ‰.

On a donc un flux interne, dû à la croissance naturelle de cette population de 13 ‰. Soit un flux annuel de 39 000, la première année ; s'agissant d'une simple évaluation, on retiendra le chiffre de 40 000.

## Les flux externes

Les flux externes sont de deux origines. L'une est légale, issue essentiellement de la politique de regroupement familial et aux mariages. L'autre provient de l'immigration illégale.

L'immigration légale :

Le tableau ci-après indique les motifs essentiels des 60 318 immigrés légaux en provenance du Maghreb en 2003<sup>13</sup>.

Pays / motif	Famille de français	Regroupement familial	Vie privée et familiale	Total
Algérie	14 164	5 367	2706	28 954
Maroc	10 253	7 775	2031	22 339
Tunisie	4 750	3 068	812	9 425

Les totaux ne correspondent pas à la somme de lignes pour différentes raisons comme la persistance d'une immigration de travail : 1298 Maghrébins entrés en 2003, comme celle correspondant aux demandeurs d'asile : 2431 algériens la même année.

En dehors des valeurs des flux d'entrée, ce tableau nous montre que le premier motif de d'immigration est « famille de français », avec dans 82 % des cas, un conjoint. Le mariage est donc le premier moyen d'immigration légale de ces populations. Le deuxième motif est le regroupement familial, avec des familles comprenant 1,5 personnes (Algérie), 1,8 (Maroc), 2,1(Tunisie).

L'immigration illégale

L'évaluation de l'immigration illégale est intrinsèquement problématique. Par nature clandestine, il n'existe aucun recensement général, encore moins en ce qui concerne le sous-groupe des populations du Maghreb.

A partir de quels éléments travailler ? On va tout d'abord regrouper toutes les données obtenues auprès des organismes d'Etat, avec leurs contradictions. Selon le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, le nombre de clandestins en France se situerait entre 200 000 et 400 000 personnes. Le nombre de personnes interpellées ou remises à la Police Aux Frontières a été de 73 000, la PAF effectuant 70 % des interpellations. Selon la préfecture de Seine Saint Denis, 250 000 clandestins résideraient dans le département. La préfecture des Bouches du Rhône, quant à elle, évalue à 100 000 le nombre de ses illégaux. Selon l'Agence Nationale de l'Accueil des

<sup>13</sup> Les immigrés en France, INSEE, Edition 2005

Etrangers et des Migrations (ANAEM) 145 000 clandestins bénéficieraient de l'aide médicale de l'Etat, et selon la même agence mais de manière officieuse, on peut considérer que 15 % des migrants légaux, soit 21 000 sont en fait des régularisés. Derniers chiffres, lors des dernières opérations de régularisation officielle en 1982 et 1997, 124 000 personnes avaient été concernées dans le premier cas<sup>14</sup>, 143 000 dans le second (avec 80 000 régularisés et 63 000 rejets)<sup>15</sup>.

On sait que les immigrés illégaux qui atteignent dix ans de clandestinité sont en général régularisés<sup>16</sup>. A la vue des estimations départementales, la fourchette de 200 000 à 400 000 clandestins correspond à une estimation basse. On retiendra donc le chiffre de 400 000. Il correspond par ailleurs à 10 ans de stock. On peut donc estimer que le solde migratoire clandestin annuel net<sup>17</sup> est de l'ordre de 40 000 personnes. Ce chiffre est cohérent avec les 21 000 régularisés annuels mentionnés ci-dessus. Dès lors une estimation supérieure à 100 000 clandestins par an paraît irréaliste, au regard des bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat, et d'un stock qui atteindrait le million de personnes, ce qui ne pourrait pas passer inaperçu en termes de logement mais aussi au niveau de l'Education Nationale, les enfants de clandestins étant scolarisés. Mais la volonté de certains à créer la peur d'une invasion chez l'électeur français passe nécessairement par l'utilisation de l'exagération de ce phénomène, difficilement quantifiable il est vrai, à des fins idéologiques et politiques. Sur cette évaluation de 40 000 personnes, combien sont issues du Maghreb ? On ne peut pas bien sûr répondre avec certitude à cette question. On va donc bâtir une hypothèse vraisemblable, qui est que le nombre d'immigrés irréguliers est dans la même proportion que les réguliers parmi la population immigrée totale, hors CEE bien sûr. Ceci se base sur deux idées, l'une est que les points de chute des clandestins qui restent sur le territoire français seront trouvés par les immigrés de même origine géographique en situation régulière, l'autre est que l'envie d'émigrer vers un pays donné trouve souvent son origine dans des contacts avec des émigrés qui en renvoient une image positive. L'immigration maghrébine représente 1 298 273 sur 2 551 330 immigrés réguliers présents en France hors CEE soit 51 %<sup>18</sup>.

Le flux entrant net issu de l'immigration irrégulière maghrébine serait alors de l'ordre de 20 000 personnes par an. Ce chiffre est cohérent avec les 9 353 marocains candidats à l'émigration vers l'Espagne interpellés par la gendarmerie royale marocaine en 2004<sup>19</sup>, sachant que cette émigration ne visait bien sûr pas que la France.

Cependant, il faut bien reconnaître que l'immigration clandestine, par son caractère transitoire et sa part minoritaire (environ 13 % de la population considérée), ne constitue pas le cœur du problème migratoire. Un clandestin finit soit régularisé, et il réapparaît dans les statistiques officielles, soit expulsé, ou encore il part vers un autre pays tenter à nouveau sa chance. Dans les deux derniers cas il disparaît du territoire.

Au final, l'augmentation annuelle de la population issue de l'immigration maghrébine est évaluée à 80 000 pour ce qui est du flux externe, et à 40 000 pour ce qui est de l'accroissement naturel, la première année. Notons bien que ces chiffres constituent des évaluations qui n'ont aucune prétention d'exactitude. Ils visent à donner un ordre de grandeur vraisemblable à partir duquel on peut envisager des scénarios dès lors vraisemblables.

---

<sup>14</sup> VAILLANT Emmanuel, *Le Monde diplomatique* de novembre 1997 p. 19.

<sup>15</sup> [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

<sup>16</sup> Interview de Nicolas Sarkozy donnée au *Journal Du Dimanche* du 05/02/06

<sup>17</sup> On entend par solde migratoire clandestin net la partie de l'immigration clandestine qui, ayant échappé aux différents contrôles et reconduites policiers, se maintient sur le territoire français, n'ayant pas pour objectif de rejoindre un autre Etat.

<sup>18</sup> *Les immigrés en France*, INSEE, Edition 2005

<sup>19</sup> Source, Ministère de l'intérieur marocain, issue de *Migrations méditerranéennes - rapport 2005*, du CARIM Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration disponible sur [www.carim.org](http://www.carim.org).

A partir de là, l'équation devient simple, d'un premier abord. Assimiler ces populations, sous réserve de disposer d'indicateurs permettant d'évaluer un niveau d'assimilation, revient à disposer d'une capacité d'absorption de plus de 120 000 personnes par an, il en est de même pour la notion d'intégration. En dessous de ce chiffre, la part non assimilée de la population issue de l'immigration maghrébine, dans la population française ne cesse de croître, et les problèmes de radicalisation et de recours à la violence qui sont liés à cette augmentation ne se règlent pas.

Maintenant, il va s'agir au travers de l'étude des trois piliers de l'intégration que sont l'intégration scolaire, économique et sociétale, de déterminer les indicateurs et les niveaux d'intégration de la population étudiée.

---

## L'intégration des populations issues de l'immigration maghrébine.

### L'éducation ou l'intégration scolaire

Il y a deux volets à cet aspect de l'intégration, le premier consiste en la maîtrise de la langue du pays d'accueil, le second dans l'obtention de diplômes qui doivent ensuite conduire pour le moins à une intégration économique. Le premier aspect concerne essentiellement les émigrés adultes, le second, leurs descendants. A noter que le fait de ne pas transmettre sa langue maternelle à ses enfants en ne leur parlant que la langue du pays d'accueil est un facteur d'assimilation quasiment irréversible.

Connaissance et transmission de la langue française.

Le tableau ci-dessous donne le niveau de maîtrise de la langue française parmi les immigrés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire dont les parents ne parlaient pas exclusivement français, lorsqu'ils étaient enfants<sup>20</sup>.

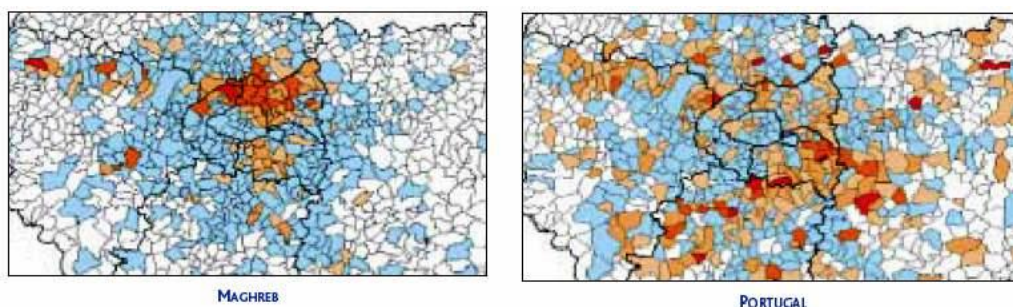
Pays d'origine	Maîtrise. (%)	Mauvaise maîtrise mais pas de gêne pour la parler. (%)	Mauvaise maîtrise et gêne pour la parler. (%)
Maghreb	68	19	13
Espagne, Italie	80	12	8
Portugal	73	17	10

Ceci nous conduit à deux constats : dans l'absolu, on peut dire que les émigrés du Maghreb ont un niveau de connaissance du français satisfaisant, au moins à leurs yeux. Mais d'un autre côté, il est surprenant de constater une maîtrise supérieure de la part des pays d'Europe du Sud alors que les Maghrébins ont été proportionnellement davantage familiarisés avec la langue française avant leur arrivée. Second constat, seuls, 13 % de cette population sont exclus *de facto* d'une quelconque intégration.

Une approche de réponse se trouve peut-être dans la comparaison des cartes de concentration ci-après. Visuellement on constate un niveau de concentration largement supérieur de populations immigrées du Maghreb par rapport à celles du Portugal. La concentration ne facilite pas la pratique de la langue, et sans pratique, point de maîtrise...

---

<sup>20</sup> Les immigrés en France, INSEE, Edition 2005



Répartition des populations immigrées issues du Maghreb et du Portugal en Ile de France (IGN-INSEE 2004, recensement de la population de 1999) légende p 8.

Le Deuxième tableau, indique la pratique des langues en famille immigrée selon le pays d'origine<sup>21</sup> :

Parents Déclarant parler habituellement avec leurs enfants	Portugal	Algérie	Maroc, Tunisie	Turquie
...le français uniquement (a) %	12	22	8	2
...souvent le français, parfois une autre langue (b) %	59	35	46	17
...principalement le français (a+b) %	71	57	54	19

Un premier constat à effectuer à la lecture de ce tableau est que 15 % des immigrés maghrébins (moyenne pondérée des effectifs immigrés des différentes nationalités du Maghreb), peuvent être considérés comme répondant à un critère d'assimilation, ne pas transmettre sa langue natale au profit de celle du pays d'accueil. Il faut noter aussi que presque un enfant sur deux n'apprendra le français qu'à l'école. Ceci est aussi arrivé à des générations d'alsaciens, bretons ou basques, mais force est de constater que ce n'est pas un facteur facilitant l'assimilation.

A noter aussi que la même enquête permet de révéler que l'usage principal du français en famille augmente avec l'ancienneté de l'installation en France (de 77 % à plus de 30 ans à 37 % à 10 ans), le niveau social de la famille (de 50 % dans les familles immigrées d'ouvriers qualifiés à 71 % dans celles des cadres et professions intermédiaires), et l'activité de la mère (de 42 % pour une mère au foyer à 74 % pour une simple employée). Une immigration algérienne plus ancienne que celle tunisienne et marocaine explique l'écart constaté dans la pratique exclusive du français. La comparaison avec l'immigration turque, que l'on retrouvera plusieurs fois permet de voir que deux communautés que l'on qualifiera de culturellement musulmanes (par analogie aux pays européens culturellement chrétiens bien que politiquement laïcs), peuvent énormément différer dans leur comportement en matière d'intégration. Certes, l'immigration turque est récente en France (73-74, pour la première grosse vague), mais pas plus que le pic d'immigration marocaine.

<sup>21</sup> Source : ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête famille.

Le nationalisme turc se pose très probablement comme la raison première des difficultés d'intégration de cette communauté. Sur ce plan, la communauté maghrébine est plus proche de celle portugaise.

Au final on retiendra ces deux chiffres : 15 % de la population immigrée maghrébine intégrée de par la langue, 13 % de non intégrée pour la même raison, on retiendra aussi une assimilation qui augmente avec l'ancienneté du courant migratoire, le niveau social, le travail de la mère, et probablement la concentration, de par l'effet induit par ces quatre éléments sur la pratique et la transmission des langues.

#### Diplômes obtenus par les enfants d'immigrés.

Cette partie et celle qui suit concernant l'intégration économique des personnes issues de l'immigration maghrébine, se base tout d'abord sur l'enquête « Étude de l'histoire familiale, (INSEE 1999) », et les travaux de Michèle Tribalat, directrice de recherche à l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED).

Les deux premiers tableaux reproduits ici montrent les diplômes obtenus par origine<sup>22</sup>, groupe de générations, et sexe (%), puis la restriction aux enfants d'ouvriers.

	France		Italie		Espagne		Portugal		Algérie	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Années de naissance										
1960 - 1964 <sup>23</sup>										
Sans diplôme <sup>24</sup>	13	13	18	15	17	10	15	17	23	23
Bac et plus	35	43	23	36	30	48	34	36	31	33
Dont supérieur	22	25	13	18	19	27	24	19	21	20
1965 - 1969										
Sans diplôme	13	11	13	12	17	14	15	17	26	19
Bac et plus	41	49	35	41	27	45	34	36	22	40
Dont supérieur	27	32	18	26	15	28	24	19	13	27
1970-1974										
Sans diplôme	10	9	9	15	11	8	19	13	22	18
Bac et plus	55	64	48	52	42	63	39	47	38	50
Dont supérieur	36	43	31	31	28	38	25	27	22	29

<sup>22</sup> France : deux parents nés en France, Autre nationalités : au moins un parent né dans le pays correspondant.

<sup>23</sup> 1960-1969 pour le Portugal

<sup>24</sup> Dans cette enquête, « sans diplôme » signifie une sortie du système scolaire sans atteindre un niveau de classe de troisième, et non l'absence effective d'un diplôme. Un élève de terminal échouant au BAC et sortant du système éducatif n'est donc pas comptabilisé comme « sans diplôme »...

Ce premier tableau permet de constater qu'à classe d'âge équivalente, les populations d'origine algérienne sont deux fois plus nombreuses à n'obtenir aucun diplôme. C'est le résultat principal du tableau. Notons que les autres descendants des communautés d'Europe du Sud, en particulier celle du Portugal, ont de meilleurs résultats à ce niveau. Si l'on rapproche ce fait des niveaux comparés de maîtrise de la langue française, on trouve un élément d'explication tout à fait plausible, mais ce n'est pas le seul, cela sera vu par la suite. Quant aux performances scolaires à bac et plus, il apparaît que les résultats obtenus par les descendants de la communauté algérienne sont du même ordre de grandeur que ceux des autres communautés. On peut remarquer l'exception de la génération 1965 – 1969 pour les garçons qui présente un effondrement de ses résultats beaucoup plus marqué que celui de la communauté espagnole alors que les résultats des autres communautés progressent. Mais aucune explication évidente n'apparaît, d'autant que la génération suivante progresse, elle, plus rapidement que la moyenne.

Ce tableau présente un inconvénient, celui de ne pas distinguer l'origine sociale des parents, origine dont on sait l'impact qu'elle a sur le cursus scolaire des enfants. Le tableau suivant reprend donc le précédent en le restreignant aux enfants d'ouvriers, catégorie à laquelle appartiennent 46 % des immigrants maghrébins (73 % en incluant les employés) <sup>25</sup>.

	France		Italie		Espagne		Portugal		Algérie	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Années de naissance										
1960 - 1964 <sup>26</sup>										
Sans diplôme	21	20	20	16	19	11	21	19	23	24
Bac et plus	20	27	17	31	22	43	26	30	26	26
Dont supérieur	11	13	8	13	15	21	17	15	21	21
1965 - 1969										
Sans diplôme	21	18	15	15	21	14	21	19	31	23
Bac et plus	23	32	32	32	20	43	26	30	17	34
Dont supérieur	12	17	15	18	11	26	17	15	10	23
1970-1974										
Sans diplôme	16	14	10	19	13	10	20	14	23	18
Bac et plus	36	48	47	46	41	58	34	42	33	47
Dont supérieur	19	26	29	30	26	40	20	21	18	24

Le résultat principal de ce tableau est qu'à condition sociale équivalente les résultats sont du même ordre de grandeur, ce qui ne signifie pas égaux. En effet, on notera d'une part une surreprésentation des enfants issus de la communauté algérienne parmi les sans diplômes. On notera d'autre part une proportion de diplômés du supérieur qui était deux fois

<sup>25</sup> Source : INSEE, enquête Emploi, 2002

<sup>26</sup> 1960-1969 pour le Portugal ; 1964 et avant pour l'Algérie

plus importante que celle des français de souche, pour la génération antérieure à 1965 et qui devient équivalente pour les générations suivantes.

Ceci est donc inquiétant, car sur le plan de l'intégration, l'absence de diplôme est un indicateur de non intégration qui concerne 48 % de la population immigrée maghrébine<sup>27</sup>, 42 % de leurs garçons et 27 % de leurs filles<sup>28</sup>. Inversement, l'obtention d'un diplôme supérieur au BAC est un indicateur d'intégration. Donc une population issue de l'immigration maghrébine qui décroche de l'élévation générale des diplômes détenus (et non forcément en termes de niveau, mais c'est un autre débat...), est une population qui s'intègre de moins en moins bien. Quelles raisons avancer pour expliquer ce phénomène ? Michèle Tribalat envisage « ...les effets de banalisation et de massification de leur présence, de concentration urbaine, des classes ghettos, d'une représentation dépréciative qui aurait gagné l'Ecole »<sup>29</sup>.

L'enquête « génération 98 », réalisée en 2001 sur 54 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998, effectuée par le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications et utilisé dans le rapport : *L'insertion des Jeunes issus de l'immigration de l'Ecole au métier* de F. LAINE et M. OKBA<sup>30</sup> permet d'affiner et quelque part de tempérer le résultat d'une relative équivalence des résultats obtenus entre enfants issus de l'immigration maghrébine, et enfant issus de français de souche.

Diplômes et spécialités de formation  
(en %)

	Origine du père		
	Europe du Sud	Maghreb	Français d'origine
<b>Jeunes hommes</b>			
Sans qualification*	8,1	23,7	7,5
2 <sup>de</sup> , 1 <sup>re</sup>	4,4	2,3	1,4
CAP-BEP tertiaires non diplômés	1,4	3,4	0,9
CAP-BEP industriels non diplômés	8,3	13,2	5,8
CAP-BEP tertiaires	4	5,4	3,9
CAP-BEP industriels	23,4	14,1	16,1
Bac tertiaires non diplômés	1,5	1,6	0,9
Bac industriels non diplômés	1,9	3,5	3
Bac généraux non diplômés	0,7	1	0,7
Bac tertiaires	6,8	8,5	6,4
Bac industriels	12,2	7	12,6
Bac généraux	3,1	3,4	5,5
Bac+2	14,9	6,8	17,5
2 <sup>nd</sup> cycle	4,7	3,8	7,8
3 <sup>e</sup> cycle, grandes écoles	4,5	2,1	10
<b>Jeunes filles</b>			
Sans qualification*	6,3	14,9	5,5
2 <sup>de</sup> , 1 <sup>re</sup>	1,0	1,5	0,9
CAP-BEP tertiaires non diplômés	4,0	7,8	2,9
CAP-BEP industriels non diplômés	0,4	3,1	0,7
CAP-BEP tertiaires	19,2	17,6	13,2
CAP-BEP industriels	2,2	2,3	1,9
Bac tertiaires non diplômés	3,1	3,5	1,9
Bac industriels non diplômés	0,1	0,4	0,4
Bac généraux non diplômés	0	0,5	0,6
Bac tertiaires	19,6	20,2	18
Bac industriels	1,9	1,3	2
Bac généraux	8,1	6,4	7,7
Bac+2	14,8	12	22,3
2 <sup>nd</sup> cycle	13,6	6	13,7
3 <sup>e</sup> cycle, grandes écoles	5,7	2,5	8,3

\* 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> année CAP-BEP

Source : Enquête « Génération 98 ». Céreq : traitement : DARES.

<sup>27</sup> Source : INSEE, Recensement de la population, 1999, population âgée de 30 à 49 ans.

<sup>28</sup> Source : « enquête génération 98 » Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications. On a cette fois étendu la notion de sans diplôme à l'absence effective de diplôme, en reprenant l'acceptation précédente de « sans diplôme », on redescend à 19,3%.

<sup>29</sup> TRIBALAT Michèle Exposé et débat « Intégration – Assimilation : qu'en sait-on ? », dans *Ces Migrants qui changent la face de l'Europe : actes du colloques*, Paris 10-11 octobre 2003, Institut de géopolitique des populations – Paris L'Harmattan, 2004, p 195 – 222.

<sup>30</sup> LAINE Frédéric et OKBA Mahrez, L'insertion des Jeunes issus de l'immigration de l'Ecole au métier, communication du colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisés en France » le 1 avril 2004, disponible sur [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr).

Le tableau ci-dessus redonne les données brutes des diplômes obtenus (ou non) en fonction de l'origine avec cette fois une différenciation plus importante quant à la nature des diplômes. Les mêmes travaux d'une comparaison effectuée à milieu social et origine géographique équivalents donnent les résultats suivants<sup>31</sup> :

**Modèle logit multinomial sur les diplômes des jeunes débutants**

Le modèle logit multinomial a été appliqué de façon séparée pour les garçons et les filles. Les variables prises en compte sont la région d'études (distinction de dix grands ensembles de région), la catégorie sociale du père et sa situation professionnelle (distinction entre secteur public, secteur privé, chômage, inactivité), la catégorie sociale de la mère et sa situation professionnelle, l'origine géographique du père enfin.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de ce modèle en ce qui concerne l'influence de la catégorie sociale du père (situation de référence : père profession intermédiaire) sur le diplôme détenu par les jeunes hommes.

	Père agriculteur	Père artisan-commerçant	Père cadre	Père employé	Père ouvrier
Non qualifiés	-0,07	0,14	-0,99***	0,20***	0,80***
2 <sup>de</sup> , 1 <sup>re</sup>	-1,74*	0,30	0,44**	0,03	0,43*
CAP-BEP tertiaires non diplômés	-2,32***	0,59**	-0,07	0,44**	0,68***
CAP-BEP industriels non diplômés	-0,22	0,18*	-0,97	0,20***	0,89***
CAP-BEP tertiaires	-0,26	0,06	-0,55***	0,27***	0,49***
CAP-BEP industriels	-0,20	0,07	-0,88***	0,12**	0,79***
Bacs non diplômés	0,05	0	-0,39***	-0,02	0,59***
Bacs tertiaires	-0,51***	0,15	-0,28***	0,16**	0,32***
Bacs industriels	0,21*	0,09	-0,54***	0	0,49***
Bacs généraux	-0,72***	0,15	0,27**	0,06	0,18*
Bac+2	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 <sup>nd</sup> cycles	-0,13	0,15*	0,43***	-0,12*	-0,08
3 <sup>e</sup> cycles, grandes écoles	0,07	0,11	0,84***	-0,24***	-0,45***

\*\*\* paramètre significatif au seuil de 1 % ; \*\* paramètre significatif au seuil de 5 % ; \* paramètre significatif au seuil de 10 %.  
Source : Enquête « Génération 98 », Céreq ; traitement : DARES.

**Origine géographique du père, niveau d'étude et obtention d'un diplôme**

	Garçons (référence : père français de naissance)		Filles (référence : père français de naissance)	
	Père origine Europe du Sud	Père origine Maghreb	Père origine Europe du Sud	Père origine Maghreb
Non qualifiés	-0,62***	0,96***	-0,14	0,15
2 <sup>de</sup> , 1 <sup>re</sup>	-0,15	0,76*	0,17	0,52*
CAP-BEP tertiaires non diplômés	-0,23*	1,14***	-0,13	0,46***
CAP-BEP industriels non diplômés	-0,23*	0,90**	-0,49	0,85**
CAP-BEP tertiaires	-0,32**	0,68***	0,17	0,25*
CAP-BEP industriels	0,21*	0,30**	-0,03	-0,17
Bacs non diplômés	-0,31*	0,32	-0,09	0,36*
Bacs tertiaires	-0,24*	0,54***	0,09	0,11
Bacs industriels	0,13	-0,11	0,04	0,31
Bacs généraux	-0,35**	0,51**	0,14	0,21
Bacs+2	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 <sup>nd</sup> cycles	-0,18	-0,15	0,30***	-0,48***
3 <sup>e</sup> cycles, grandes écoles	-0,14	-0,16	-0,04	-0,32*

\*\*\* paramètre significatif au seuil de 1 % ; \*\* paramètre significatif au seuil de 5 % ; \* paramètre significatif au seuil de 10 %.  
Source : Enquête « Génération 98 », Céreq ; traitement : DARES.

<sup>31</sup> On peut se demander, comme les auteurs, jusqu'à quel point il faut aller pour ramener à des comparaisons possibles. Faut-il tenir compte de la langue parlée en famille, du nombre de mètres carrés disponibles par enfant etc. ?

Cette étude ne contredit pas les résultats précédents. Il faut d'abord noter qu'elle vise une population plus jeune (et non spécialement ciblée sur la population algérienne), que celle étudiée par Michèle TRIBALAT. En effet l'âge moyen des jeunes interrogés est de 21 ans en 2001, ils appartiennent donc à la génération 1980. On remarque que la probabilité de sortir sans diplôme du système éducatif est 2,6 fois plus importante pour un garçon issu de l'immigration maghrébine que pour un garçon de français de souche et 5,8 fois par rapport à un garçon issu de l'immigration de l'Europe du sud ! La surreprésentation de la proportion de sans diplômes, constatée dans la première étude devient criante lorsque l'on intègre effectivement ceux qui n'ont pas obtenus de diplôme et non seulement ceux qui quittent le système éducatif en cours de cycle. Quant aux résultats en matière d'obtention du BAC, H : 31,6% / F : 48,4%, ils se situent finalement au-dessus de ceux des enfants de français de souche, mais cette tendance s'inverse au niveau du supérieur (H : 12,7 % / F : 20,5 %). Là encore, le phénomène de décrochage constaté précédemment semble s'être poursuivi.

Par ailleurs, on peut remarquer l'orientation scolaire des jeunes hommes d'Europe du sud est ainsi plus forte, « toutes choses égales par ailleurs » dans les filières industrielles courtes et moins importantes dans les filières tertiaires de niveau CAP-BEP, les bacs tertiaires et les bacs généraux, ils sortent aussi moins souvent du système scolaire sans qualification. Pour les jeunes hommes d'origine maghrébine, on constate l'obtention plus fréquente d'un diplôme technique tertiaire ou encore d'un bac général. Les jeunes filles d'origine maghrébine sont moins sujettes, en revanche, à des sorties sans aucune qualification. Leur spécificité relève plus des sorties au niveau CAP-BEP sans avoir acquis le diplôme, ou des études supérieures longues moins fréquentes.

Une dernière enquête apporte des éléments concernant la scolarité des enfants d'immigrés issus de la communauté maghrébine. Il s'agit de l'enquête « jeunes 2002 » effectué sur un panel de 15 000 jeunes en sixième en 1995 par la D.E.P<sup>32</sup> et de l'étude effectuée par Y. BRINBAUM et A. KIEFFER, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance ». Sans entrer dans le détail de cette enquête, on apprend que les familles issues de l'immigration maghrébine aspirent à 47,1 % à voir leurs enfants réussir un BAC général contre 24,6 % des enfants de français de souche, toujours à milieu équivalent. Cet effet se retrouve pour les diplômes du supérieur, 33 % pour les premiers, contre 11 % pour les seconds. Le rapport s'inverse en ce qui concerne l'obtention d'un CAP ou d'un BEP, 8,8 % pour les premiers, 18,7 pour les seconds. Cet effet est amplifié chez les filles par rapport aux garçons. Au-delà de montrer simplement que les réalisations vues dans l'étude précédente, suivent les aspirations, ceci conduit à penser à l'existence d'une réelle ambition à s'élever dans l'échelle sociale et à fuir un milieu peu valorisé, et ce à la différence des immigrés de l'Europe du sud qui ont plus tendance à reproduire les schémas parentaux et à s'orienter, on l'a vu, vers des filières plus manuelles et techniques.

Mais un autre résultat laisse perplexe, les auteurs affirment que les enfants d'immigrés maghrébins réussissent mieux que leurs homologues français de souche, à milieu social homogène en se basant sur la situation scolaire de l'élève comme étant « à l'heure » ou « en retard ». Par ailleurs, le nombre de sortants du système se trouve être inférieur. Ces résultats semblent contradictoires avec l'étude précédente. Cependant, deux questions se posent : tout d'abord, il faut noter que le taux de refus des décisions des conseils d'orientation est de 39 % contre 26 % pour les français. Sachant que le redoublement n'est pas systématiquement obligatoire, quel est l'impact de ce comportement sur la notion de retard ? Ensuite, on voit clairement dans l'étude de la DARES que la probabilité, toujours « toute chose étant égale par ailleurs », pour un enfant d'immigrés d'origine maghrébine de sortir non diplômé est nettement plus importante que celle de

---

<sup>32</sup> Direction de l'évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, article paru dans *Éducation et Formation* n°72 (septembre 2005)

l'enfant de référence. Dès lors, la question qui se pose est de savoir si ces enfants n'avancent pas mécaniquement vers un diplôme qu'ils n'obtiennent pas au final, mais sans perturber les statistiques d'un éventuel retard ou d'une sortie avant terme ? Enfin, autre contradiction interne à cette étude, les notes obtenues par les enfants d'immigrés originaires du Maghreb au brevet des collèges sont en moyenne moins bonnes que celles des enfants d'origine portugaise ou de français de souche : 22,8 % de notes en français inférieures à 8 contre respectivement 12,3 % et 8,6 %, toujours à milieu social équivalent. Même phénomène, mais moins prononcé, en mathématiques. Dès lors, l'indicateur « à l'heure » est-il vraiment un indicateur pertinent de résultats supérieurs ?

En conclusion, on retiendra que l'intégration scolaire, se passe de moins en moins bien, en particulier pour les hommes. On constate 42 % de sans diplôme chez les jeunes hommes, 27 % chez les jeunes femmes dans la seconde génération, donc autant de non ou mal intégrés. On retiendra aussi une volonté d'élévation sociale qui admet mal l'échec ou la réorientation vers des filières techniques. D'où ce résultat, soit l'on obtient un diplôme, plutôt généraliste ou du tertiaire, et ce mieux que les descendants de français de souche, à milieu social et géographique équivalent, soit l'on obtient rien, avec le ressentiment que l'on imagine vis-à-vis du système. Cette dernière catégorie étant largement surreprésentée. Ceci est vrai jusqu'au BAC, après, les résultats ne suivent pas. On peut avancer l'hypothèse que les BAC obtenus ne le sont pas, en moyenne, dans de bonnes conditions, ou plutôt qu'il s'agit de BAC qui ne donnent pas les meilleures chances de réussite dans le supérieur. Hypothèse à confirmer par une étude.

Pour ceux qui obtiennent un diplôme, la typologie en matière de diplômes devrait logiquement se traduire par une intégration économique au monde du travail dans des proportions équivalentes à celles des enfants de français de souche ou des autres immigrés disposant de diplômes équivalents. Ceci fait l'objet de la partie suivante.

## Le travail ou l'intégration économique

L'indicateur naturel à observer est le taux de chômage par diplôme, sexe et origine (%). Le tableau ci-dessous, toujours basé sur l'enquête « Étude de l'histoire familiale, (INSEE 1999) », et les travaux de Michèle Tribalat, donne les résultats suivant :

Etudes	France		Italie		Espagne		Portugal		Algérie	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Sans diplôme	18	26	15	28	20	33	22	37	48	58
CEP, BEPC	10	26	10	19	12	18	17	26	38	41
CAP	9	17	11	15	9	21	18	23	31	37
Bac et plus	8	13	11	12	7	15	12	14	31	25
Supérieur	6	7	6	7	6	7	9	7	20	21

Le constat est sans appel, à niveau d'étude équivalent, les taux de chômage des populations issues de l'immigration algérienne sont environ trois fois plus importants que ceux des populations de français de souche, même par rapport aux populations issues de

l'Europe du sud, le constat est accablant. La restriction de ce tableau, non reproduite ici, aux descendants d'ouvriers donne sensiblement les mêmes résultats.

Au niveau des immigrés, le taux de chômage des algériens et des marocains est de 26 %, celui des tunisiens, moins touchés, de 22 %, alors que les taux de chômage des employés et ouvriers sont de 10 et 11 %<sup>33</sup> respectivement. D'un autre côté, aucun des taux de chômage par classe d'âge de la première génération ne descend à ce taux, comme le montre clairement le tableau ci-après, issu de la même enquête :

Taux de chômage des personnes nées en France par sexe, groupe d'âges et origine (%)

Groupe d'âge (ans)	France		Italie		Portugal		Algérie	
	H	F	H	F	H	F	H	F
18-24	22.4	30.5	20	19.5	20.3	24.5	43.3	49.6
25-29	12.3	18.7	17.9	17.6	17	17.8	40.5	32.1
30-34	8.3	14.5	7.8	19.4	7.8	20	35.3	34.2
35-39	6.9	12.2	8.2	12.5			29.5	31.4
40-44	6.9	9.9	7	13.7			27.3	26.4
45-49	6.7	9.8	5.5	11.3				
50-54	6.8	11.6	12.1	10.3				
55-59	12.8	15	14	16				
Total	9.5	14.1	10.2	14.6	16.1		35.8	35

Le constat est donc affligeant. Les premières générations ont un niveau d'intégration économique inférieur à leurs aînés, malgré des études effectuées en France. La question est de savoir pourquoi. Là, plusieurs hypothèses sont envisageables :

- Une discrimination généralisée à l'embauche due à des comportements allant d'un authentique racisme à une décision faisant suite à une évaluation objective d'un risque supérieur lié à l'origine<sup>34</sup>, mais qui par ailleurs ne peut être admise. En effet si, par exemple, 3 % des personnes issues de la communauté maghrébine posent « des problèmes sérieux d'intégration dans l'entreprise », au lieu de 1% de ceux d'origine française, il ne peut pas être admis que l'on discrimine sur ce critère les 97 % restant.
- Des diplômes inadaptés au marché du travail.
- Un réseau de connaissances ou familial peu efficace sur le marché du travail. Cela va de la simple connaissance du milieu professionnel permettant des

<sup>33</sup> Source : INSEE, enquête Emploi, 2002.

<sup>34</sup> Confession effectuée par un haut responsable d'un groupe de niveau national du secteur de la sûreté aéroportuaire vis-à-vis des agents de sûreté recrutés sur Roissy dans le bassin d'emploi si particulier de la Seine-Saint-Denis.

conseils avisés au candidat à l'emploi, à la recommandation qui, il faut bien le reconnaître, retrouve toute son importance dans un contexte économique défavorable aux demandeurs d'emploi.

L'hypothèse, avancée par certains, d'une propension culturelle à se complaire dans le chômage, ne sera pas écartée par principe, même si elle le mérite largement, mais parce que les faits démontrent qu'elle est irréaliste. Tout d'abord la volonté de réussir socialement décrite dans la partie précédente, on ne se bat pas pour obtenir un diplôme pour ne rien en faire ensuite. Par ailleurs, il est montré que le comportement des chômeurs immigrés est quasiment le même que celui des non-immigrés en matière de démarches pour trouver un d'emploi<sup>35</sup>. Cependant, et l'enquête « jeunes 2002 », comme celle qui suit, le confirment, les jeunes de la première génération ne veulent pas tenir les emplois non-qualifiés ou manuels de leurs parents, par conséquent ils ne chercheront pas à orienter leurs études dans ces domaines, et s'ils y finissent malgré tout, c'est par un non choix.

L'enquête « Génération 98 » du CEREQ apporte des éléments de réponse concernant les trois hypothèses ci-dessus. Le fait que les enfants d'immigrés d'Europe du sud se soient orientés dans des filières techniques à 62 % contre 42 % pour les descendants de Maghrébins et l'importance de leurs réseaux dans les domaines du B.T.P en particulier explique une partie de l'écart constaté. Le tableau 14 ci-après fournit des données mesurables. En particulier l'odds-ratio consécutif à l'origine d'un père maghrébin est de 1,3. Ceci signifie une probabilité supérieure de 30 % à obtenir un emploi non-qualifié à diplôme (distingué ici selon la nature et le type), à région et à catégorie socioprofessionnelle du père égale. Un niveau de discrimination est donc ici mesurable, mais il est important de noter qu'il ne touche pas les filles (coefficient de 0,9)<sup>36</sup>. De la même manière 50,4 % des garçons occupent un emploi non qualifié alors que leur niveau d'étude aurait dû les conduire à un emploi qualifié contre 38,2 % des français de souche, d'où un sentiment fort de non-réalisation professionnelle (41,7 %) et d'être victime de discrimination à l'embauche (44,4 %). Ceci ne va pas bien sûr dans le sens d'une bonne intégration.

Mais le problème, pour les garçons, se poursuit dans la carrière professionnelle. Seuls 38,4 % réussissent à passer à un emploi qualifié deux ans après contre 46,3 % des français de souche. Le taux de CDI est de 44 % pour les premiers contre 61 % pour les seconds, avec inversement 23 % d'intérim contre 10 %. La précarité les touche donc plus.

Notons au passage que cette étude ne permet pas de déterminer une différence notable d'impact de la nature du diplôme obtenu (industriel ou technique) sur l'employabilité.

Donc, et en conclusion, les niveaux de chômage étant plus élevés et s'aggravant avec la première génération, on peut considérer que l'intégration économique des populations issues de l'immigration maghrébine fonctionne plus mal que celle d'Europe du sud ou même que celle des populations de souche, toujours à milieu social équivalent. On peut évaluer à 30% la part de la communauté maghrébine en France qui n'est pas économiquement intégrée. Les raisons en sont multiples, une forte proportion de sans diplôme, une d'orientation scolaire inadaptée et un réseau insuffisant de relations dans les milieux professionnels. Mais on doit reconnaître aussi les effets d'une discrimination qui se font sentir à tout niveau de formation et qui destinent ces populations à des emplois subalternes qu'elles ne veulent plus tenir. Au demeurant, il faut là-encore considérer les chiffres aussi dans leur absolu, les 70 % restants de la population active issue de l'immigration maghrébine ont un emploi, certes avec des disparités liées aux diplômes détenus, aux secteurs géographiques, au sexe qui joue ici en faveur des femmes, aux rancœurs issues de la surqualification sur les emplois tenus, à la nature de leur contrat de

<sup>35</sup> Voir « *Les immigrés en France*, INSEE, Edition 2005 », p. 113

<sup>36</sup> Du moins ne sont-elles pas plus touchées que les françaises par la discrimination sexuelle.

travail, plus précaire, mais au final, c'est une grande majorité qui est économiquement intégrée, pas l'inverse.

**L'obtention d'un emploi non qualifié : influence de différentes variables**

	Jeunes hommes	Jeunes filles
	Odds ratio*	
<b>Diplôme</b>		
Non qualifié	3,6	8,5
CAP-BEP non obtenu, 2 <sup>de</sup> , 1 <sup>re</sup>	3,1	5,9
CAP-BEP tertiaire obtenu	2,0	5,4
CAP-BEP industriel non obtenu	1,9	4,2
Bac non obtenu	1,8	3,5
Bac technique industriel	(1,1)	1,6
Bac technique tertiaire	Ref.	Ref.
Bac général	0,7	0,8
DEUG	0,3	0,3
Bac+2 santé	0,006	0,009
Bac+2 industriel	0,40	0,3
Bac+2 tertiaire	0,35	0,2
Bac+3 industriel	0,09	0,1
Bac+3 tertiaire	0,13	0,1
Bac+5	0,03	0,04
<b>Region localisation</b>		
Île-de-France	0,7	0,5
Bassin parisien	(1,1)	1,2
Nord	(1,1)	1,4
Est	(1,1)	(1,0)
Ouest	1,1	1,5
Sud-Ouest	(1,0)	1,2
Centre-Est	Ref.	Ref.
Sud - méditerranéen	(1,0)	1,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle du père</b>		
Agriculteur	(1,1)	(1,0)
Artisan-commerçant	0,9	0,8
Cadre	0,8	0,7
Prof intermédiaire	0,9	0,8
Ouvrier	1,1	(1,1)
Employé	Ref.	Ref.
Non connu	(1,1)	(1,0)
<b>Situation du père sur le marché du travail</b>		
Travaille dans le privé	Ref.	Ref.
Travaille dans le public	0,9	0,9
Au chômage	(1,0)	(1,1)
Inactif ou décédé	(1,1)	(0,9)
<b>Origine père</b>		
Français de naissance	Ref.	Ref.
Europe du sud	(1,05)	1,2
Maghreb	1,30	(0,9)
Autres origines	(1,1)	(0,9)

\* Le « odds-ratio » ou rapport des chances mesure pour une population donnée la chance de vérifier une occurrence particulière par rapport à une population de référence qui est ici celle d'un jeune dont le père est d'origine française, employé du secteur privé, résidant dans le Centre-Est (Rhône-Alpes ou Auvergne) et titulaire d'un bac technique tertiaire. Un odds-ratio supérieur à 1 indique une probabilité plus forte, un odds-ratio inférieur signale au contraire une probabilité plus faible. Les résultats non significatifs au seuil de 10 % sont indiqués entre parenthèse.  
Source : Enquête « Génération 98 », Céreq ; traitement : DARES.

A ce stade, les niveaux d'intégration éducative et économique ont été abordés. Ces deux niveaux sont quasiment des pré-requis incontournables à toute intégration ou assimilation. Sans maîtrise de la langue française, on ne peut pas s'intégrer, sans diplôme, on trouve très difficilement du travail, sans travail et avec une concentration géographique que l'on a vu, on a peu de chance de s'ouvrir sur la société française, de rencontrer un futur conjoint qui ne soit pas de sa communauté d'origine, de fréquenter aux travers des associations les français de souche, etc....

Il s'agit donc dans la partie qui suit d'évaluer le niveau d'intégration des populations issues de l'immigration magrébine sous l'angle de l'intégration sociétale, car une

communauté peut très bien être intégrée sur les plans éducatifs et économiques dans un pays, sans jamais s'assimiler.

## Le lien social ou l'intégration sociétale

La notion d'intégration sociétale est plus diffuse. On considérera ici qu'il s'agit en fait d'une marche vers l'assimilation par la participation à tout ce qui fait la vie sociale de la communauté d'accueil. Le premier indicateur qui est choisi est celui du mariage mixte « authentique », c'est-à-dire entre une personne issue de l'immigration et une personne issue de la population d'accueil, et non pas selon la nationalité des conjoints, car le but est de mesurer un niveau d'assimilation. Nous verrons ensuite l'impact du facteur religieux dont l'importance sur l'assimilation est factuelle et enfin l'ensemble de ce qui fait la participation à la vie de la cité, vote, associations...

### Les unions mixtes

Le mariage et son avatar informel qu'est l'union libre sont des indicateurs d'assimilation par excellence. La légende raconte qu'Alexandre le Grand, après avoir soumis par les armes la Perse, fit marier mille de ses guerriers à mille des jeunes filles des familles de l'aristocratie locale, en estimant que nul ne prend les armes contre le père de ses petits enfants ou le mari de sa sœur.

Cette partie se base sur les ouvrages de Michèle TRIBALAT, *Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*<sup>37</sup> et *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*<sup>38</sup>, Ces études sont relativement anciennes car elles puisent leurs sources dans l'enquête MGIS de l'INED réalisée avec le concours de l'INSEE, en 1992. Une enquête actualisée serait intéressante ne serait-ce que pour donner un sens d'évolution, voire une confrontation.

Les tableaux ci-après donne la proportion d'immigrés venus célibataires, et de première génération, ayant connu une première union avec une personne née en France, Française de souche, suivant l'âge à l'entrée, le sexe et le pays de naissance (en %) dans le cas des espagnols puis des algériens.

#### L'exemple des Espagnols

		Origine du partenaire (en %)		
		Français de souche	Immigré	Né en France de deux parents immigrés
Hommes	arrivés après 15 ans	18 %	70 %	12 %
	arrivés avant 16 ans	58 %	20 %	22 %
	nés en France de deux parents nés en Espagne	66 %	9 %	25 %
Femmes	arrivées après 15 ans	25 %	59 %	16 %
	arrivées avant 16 ans	65 %	22 %	13 %
	nées en France de deux parents nés en Espagne	65 %	14 %	21 %

<sup>37</sup> Edition LA DECOUVERTE, Paris / INED 1996, avec la participation de Patrick SIMON et Benoît RIANDEY.

<sup>38</sup> Edition LA DECOUVERTE, Paris / INED 1995

*L'exemple des Algériens  
(avec détail pour les premières unions)*

		Origine du partenaire (en %)		
		Français de souche	Immigré	Né en France de deux parents algériens immigrés
Hommes	<i>Premiers mariages</i>			
	arrivés après 15 ans	15 %	78 %	7 %
	arrivés avant 16 ans	17 %	60 %	23 %
	<i>Premières unions</i>			
	arrivés après 15 ans	20 %	73 %	7 %
	arrivés avant 16 ans	25 %	54 %	21 %
	nés en France de deux parents nés en Algérie	50 %	17 %	33 %
Femmes	<i>Premiers mariages</i>			
	arrivées après 15 ans	9 %	87 %	4 %
	arrivées avant 16 ans	9 %	89 %	2 %
	nées en France de deux parents nés en Algérie	15 %	54 %	31 %
	<i>Premières unions</i>			
	arrivées après 15 ans	10 %	85 %	5 %
	arrivées avant 16 ans	14 %	77 %	9 %
nées en France de deux parents nés en Algérie	24 %	47 %	29 %	

Ces tableaux sont particulièrement instructifs. Ils nous montrent d'abord qu'en effet, la seule donnée de la nationalité du conjoint est insuffisante pour évaluer la réalité de l'assimilation. Ensuite, on se rend compte de la faiblesse des mariages mixtes authentiques parmi les immigrés. Au demeurant, les choses changent avec les enfants espagnols arrivés avant 16 ans, et dans les deux cas pour les premières générations. Pour les Espagnols, avec un taux de 66% de mariage mixte, on comprend aisément la disparition de toute spécificité hispanique en deux générations et cette sensation couramment répandue d'une assimilation réussie. Pour les Algériens, on obtient un taux de mariage mixte de 50 % pour les hommes et 24 % pour les femmes. La différence entre les hommes et les femmes est essentiellement culturelle, les familles algériennes, selon l'étude, acceptant mal qu'une fille s'unisse à un français de souche<sup>39</sup>, sauf à ce que ce dernier soit d'un haut niveau social (on retrouve encore une fois cette aspiration généralisée à l'élévation sociale). Pour les hommes, il n'y a pas d'obstacles culturels, mais l'étude constate une plus grande fragilité des unions entre immigrés et Français de souche, 30 % sont rompues dans les cinq premières années, contre 24% pour les couples d'immigrés marocains (dans ces études, le comportement des Marocains est sensiblement le même que celui des Algériens, on généralisera donc à l'ensemble du Maghreb).

Ceci conduit à un taux moyen de 37 %. Ce taux constitue là encore un indicateur plafond du degré d'assimilation.

Parmi les raisons explicatives de ce taux plus bas que ceux des populations d'Europe du sud se trouve certainement des raisons culturelles, mais il faut aussi reconnaître les effets de la concentration et du chômage, car où rencontre-t-on son conjoint si ce n'est dans la même école, sur les lieux de travail, ou au travers de ses relations familiales et professionnelles ? Donc les conséquences néfastes de la concentration sur l'intégration éducative et économique amplifient celles sur l'intégration sociétale. Cet impact est évalué

<sup>39</sup> 32 % des musulmans condamneraient l'exogamie de leur fille contre 15 % de leur fils selon BROUARD Sylvain, TIBERI Vincent, *Français comme les autres ?*, Les presses de Science Po.

avec un taux d'union mixte de 47 % dans les zones où les immigrés algériens sont sous-représentés, de 38 % dans celles où ils sont en concentration moyenne, pour chuter à 14 % dans les zones de surreprésentation. Ceci montre bien que l'aspect culturel n'est pas pour l'instant la première raison de moindre tendance aux mariages mixtes<sup>40</sup> comparativement aux effets de la concentration.

### Le facteur religieux

Un argumentaire souvent employé par les cassandres de l'intégration des populations maghrébines est leur appartenance à l'islam qui les empêche d'accepter le modèle d'une société certes républicaine, mais quand même d'origine judéo-chrétienne.

Tout d'abord, il faut constater l'absence d'impact du fait religieux sur le plan de l'intégration économique et sur le plan éducatif (les écoles musulmanes sont pour l'instant anecdotiques en France). Cependant, il est évident que sur le plan de l'assimilation, le facteur religieux sera un frein, voire un blocage, vis-à-vis du mariage mixte, vis-à-vis de l'émancipation de la femme<sup>41</sup>, mais aussi du phénomène associatif et des cercles d'amis, l'appartenance active à une communauté religieuse ayant tendance à rapprocher de ceux qui ont les mêmes croyances et à s'éloigner de ceux qui ne les partagent pas. Il est donc nécessaire, avant que d'aller plus loin, de mesurer l'amplitude du phénomène religieux au sein de la communauté issue de l'immigration maghrébine. Le premier indicateur est celui du nombre de pratiquants. Or, sur les cinq millions de musulmans en France, environ 200 000 sont des fidèles pratiquants selon Pascal MAIHOS, Directeur central des Renseignements généraux<sup>42</sup> (Notons au passage que les salafistes ne représentent qu'environ 5000 personnes, les convertis 1600, dont un quart s'est engagé dans l'islam radical, ce qui devrait permettre d'éviter tout amalgame entre musulmans et intégristes...). Cette faiblesse du nombre de pratiquants est confirmée par d'autres évaluations basées sur le nombre de lieux de culte musulman, leur capacité et leur fréquentation et reprises dans les ouvrages de Michèle TRIBALAT. La fourchette obtenue varie de 5 à 10 % de pratiquants<sup>43</sup>.

L'enquête MGIS de 1992 donne les résultats présentés dans le tableau suivant<sup>44</sup> :

	Fréquentation d'un lieu de culte		Hommes				Femmes			
	H	F	Pas de Religion	Pas de Pratique	Occasionnelle	Régulière	Pas de Religion	Pas de Pratique	Occasionnelle	Régulière
Algérien	15	6	15	38	21	26	12	29	25	33
Marocain	27	10	10	29	23	39	11	22	25	42
Français	20	26	22	41	30	7	17	33	37	13

<sup>40</sup> THERY Irène, *Couple, filiation, et parenté aujourd'hui – Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, INED Edition ODILE JACOB 1998

<sup>41</sup> La nécessité d'invoquer le Coran et les courses de chameaux entre le prophète et sa femme pour justifier la mixité dans le sport, au lieu des principes républicains d'égalité, chez les musulmans dits islamisants, les plus nombreux, en est un exemple. Conférence " Communautarismes musulmans en France : des stratégies paradoxales " du 15/09/2004 au Groupe géostratégie 2000, de Dounia BOUZAR, Protection judiciaire de la jeunesse – Ministère de la Justice, Responsable du Programme Islam et Actions sociales.

<sup>42</sup> *Le Monde* du 25 novembre 2005.

<sup>43</sup> Tout dépend bien sûr de ce que l'on entend par pratiquant, respect des prescriptions religieuses, fréquentation d'un lieu de culte, mais à quelle fréquence, une fois par semaine, par mois, seulement aux mariages et enterrements ?

<sup>44</sup> Indicateur de pratique religieuse des immigrés par sexe et pays de naissance (en %).

Ceci nous montre une faiblesse de la fréquentation d'un lieu de culte dont la raison n'est peut-être pas en premier lieu une absence de religiosité, mais qui est certainement plutôt liée à la faiblesse du nombre de lieux de culte, comme semble indiquer les taux de pratique régulière<sup>45</sup>. Au demeurant, les taux de non pratique et de non religieux, qui sont respectivement de 53 et 39 % pour les Algériens et les Marocains montrent malgré tout une *dé-islamisation* due à l'émigration de ces populations. Ceci va donc dans le sens d'une assimilation qui n'est pas trop freinée par le fait religieux, sous réserve que ce dernier ne connaisse pas un renouveau comme on le constate actuellement au sein des jeunes générations trouvant ainsi un refuge identitaire à leur mauvaise intégration éducative et économique<sup>46</sup>...

Un dernier tableau, toujours issu de l'enquête MGIS, nous renseigne sur le respect du ramadan, et des interdits alimentaires concernant la viande de porc et l'alcool, selon le sexe et l'origine des immigrés.

	Ramadan		Porc		Alcool	
	H	F	H	F	H	F
Algérie	69	81	69	80	54	76
Maroc	82	86	75	80	64	77

Ces taux semblent importants, mais il faut les considérer comme un interdit plus culturel que religieux, car le respect de ces interdits est aussi pratiqué par un certain nombre de personnes issues de l'immigration maghrébine se déclarant sans religion. Par ailleurs, les taux de respect de ces interdits tombent à 66 % pour la première génération, voire 50 % (41 % pour les filles), dès qu'ils quittent le domicile parental<sup>47</sup>.

Ceci nous conduit à souligner le non-sens qu'il y a à considérer le conseil français du culte musulman comme le représentant de la communauté maghrébine dans son intégralité. Tout d'abord, il n'est pas représentatif, on vient de le voir. Par ailleurs, l'islam n'étant pas hiérarchisé, il a peu d'autorité et surtout, viendrait-il à l'idée d'appeler l'évêché à la rescousse en cas de manifestations de boulangers ou de viticulteurs ? Le fait de conférer à cet organisme autre chose que la représentation d'une communauté religieuse encourage l'amalgame et le communautarisme. Si tant est que le besoin d'une représentation soit avéré, que cette représentation soit basée pour le moins sur des associations laïques dont c'est l'objet et, dans l'idéal, sur des élus de la République issus de cette immigration ! Encore faut-il en trouver...

Revenons sur cette étude, il est possible d'actualiser ses résultats, sans les remettre en cause, grâce à l'ouvrage *Français comme les autres ?* de Sylvain BROUARD et Vincent TIBERJ<sup>48</sup>. On retrouve l'absence de religion chez les algériens qui monte à 25 %. Les français d'origine algérienne, marocaine et tunisienne se déclarant musulmans représentent respectivement, 61%, 77% et 57%, ce qui confirme la dé-islamisation globale mais qui n'est pas forcément acquise dans le moyen terme.

<sup>45</sup> La capacité totale des lieux de culte musulman de tout genre n'est pas connue. Pour la calculer il faut utiliser la répartition par trois grandes classes de capacité : 1001 places et plus (I), 501 à 1000 places (II) et de 1 à 500 places (III). Selon la dernière statistique du ministère de l'Intérieur (et des Cultes) cette répartition est la suivante : Classe I : 20, Classe II : 54, Classe III : 1611, soit au maximum de l'ordre de 900 000 places.

<sup>46</sup> BROUARD Sylvain, TIBERI Vincent, *Français comme les autres*, Les presses de Science Po

<sup>47</sup> THERY Irène, *Couple, filiation, et parenté aujourd'hui – Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, INED Edition ODILE JACOB 1998.

<sup>48</sup> BROUARD Sylvain, TIBERI Vincent, *Français comme les autres*, Les presses de Science Po

Au final, on retiendra que, dans l'état actuel des choses, le fait religieux n'est pas à un niveau tel qu'il soit un véritable obstacle à l'assimilation pour au moins une petite moitié de la population issue de l'immigration maghrébine, et que la dé-islamisation de ces populations se développe sur le territoire français et s'amplifie dans les générations suivantes. Pour ceux qui restent profondément attachés à l'Islam, force est de constater que l'absence de cantonnement à la sphère de la vie privée et sa répulsion vis à vis de l'assimilation, même chez ceux qui en ont les interprétations les plus modérées, limite intrinsèquement leur évolution au mieux au niveau de la simple intégration. Enfin, parmi eux, on ne peut écarter non plus l'effet que pourrait avoir le ressentiment d'une non réalisation professionnelle vue précédemment, en particulier chez des diplômés, dans le développement de l'islam radical, mais pour l'instant, répétons-le, ultra minoritaire.

La participation à la vie de la cité.

Pour évaluer la participation des populations issues de l'immigration maghrébine à la vie de la société française, on dispose des éléments de l'enquête MGIS.

- le taux d'inscription sur les listes électorales de ceux qui détiennent la nationalité française est de 75 % pour les Algériens d'origine, et 74 % pour les Marocains contre 89 % pour les Français de souche. Au demeurant, il n'y a pas une proportion équivalente à leur poids démographique parmi les élus.
- Le taux de participation des hommes à une association communautaire ou religieuse est de 3 %, 12 % pour les autres associations contre 1 et 42 % pour le reste de la France.
- L'origine des personnes du voisinage reçues ou visitées par des immigrés maghrébins est la même dans 38 % des cas, française dans 18 % des cas.

Ces quelques éléments indiquent une participation bien sûr plus faible que celle de la moyenne nationale, mais ne révèlent aucune raison de s'alarmer. Le taux d'inscription sur les listes électorales ne traduit pas un rejet de la république, les cercles relationnels ne sont pas fermés. Seul le taux de participation aux associations est nettement plus faible, encore faudrait-il le corriger en l'étudiant à niveau social équivalent, car, par exemple, la participation à certains types d'associations de loisirs ou sportif est un luxe que ne peuvent s'offrir les milieux les plus défavorisés.

Il faut noter quant même, avant d'en terminer sur ce thème, que le réseau amical (parmi les amis rencontrés au moins une fois par mois) se construit suivant la répartition suivante <sup>49</sup>:

	Voisin	Mêmes études	Ami d'enfance	Même origine géographique	Même manière de vivre	Même profession
Immigrés	44	14	17	44	45	21
Nés en France de parents immigrés	38	24	44	26	46	29
Ensemble de la population	40	21	34	28	52	31

<sup>49</sup> Source : INSEE, enquête « Histoire de la vie – Construction des identités », 2003 qui malheureusement ne prend pas en compte l'origine géographique des immigrés dont on a vu pourtant l'impact sur l'hétérogénéité sociologique.

Avec toutes les précautions liées au fait que ce tableau concerne l'intégralité de la population immigrée et de leurs descendants, on remarquera les constantes que sont le lien à la manière de vivre, au voisinage et au milieu professionnel ainsi que le rapprochement de la structure amicale des premières générations sur celle de l'ensemble de la population. Ceci ne peut que nous interpeller sur l'impact d'une concentration d'une catégorie d'immigration sur une zone donnée. Les voisins, amis d'enfance, camarades de classes ont tous une manière de vivre similaire et sont certainement de la même origine...Quant au milieu professionnel, entre la surreprésentation dans certains emplois et les taux de chômage vus précédemment, on comprend toute la difficulté d'une ouverture à la société française pour la partie de cette population résidant dans des zones de fortes concentrations.

Un mot pour finir concernant la délinquance générée par l'immigration. Il est clair qu'elle est symptomatique d'une non intégration. Si la surreprésentation des populations issues de l'immigration, en particulier maghrébine, pourrait être démontrée par n'importe quelle étude officielle, et confirmée par une journée ordinaire d'un tribunal correctionnel en zone urbaine, il n'y a quasiment aucune donnée officielle en la matière. Au demeurant, constater cette surreprésentation n'apporterait rien, car la criminologie l'explique par les causes liées au niveau de chômage et d'inégalités, au niveau d'étude, aux infractions spécifiques aux étrangers, voire à une certaine focalisation policière. Ceci ne conduit donc pas à dégager de nouveaux éléments causaux à la non-intégration. Qui plus est, il ne faut pas oublier que cette surreprésentation sur le plan de la criminalité reste complètement marginale rapportée au reste de la population étudiée. Donc cet aspect ne sera pas plus développé.

---

## Quelles politiques pour l'intégration de l'immigration maghrébine ?

### Bilan

De l'ensemble de ces indicateurs des niveaux d'intégration et d'assimilation de l'immigration maghrébine, il est temps de tirer un bilan. Ce bilan comporte inéluctablement une part de subjectivité suivant le poids relatif que l'on donne à tel ou tel indicateur.

On considérera qu'il existe trois ensembles d'un volume sensiblement équivalent. Il y a grosso modo 30 % d'assimilés, 30 % de non intégrés et le reste d'intégrés à un niveau plus ou moins élevé.

Cette répartition n'est bien sûr pas à considérer comme trois ensembles dotés de frontières nettes, mais plutôt comme un continuum. Maintenant voyons pourquoi ces proportions.

En effet, on a constaté la présence de 30 % de la population issue de l'immigration maghrébine en ZUS, un taux de chômage moyen de 30 %, toutes générations confondues, 35 % de sans diplôme et un taux de 32 % de mauvaise maîtrise du français chez les immigrés. Evidemment, il ne s'agit pas nécessairement des mêmes individus, mais ces handicaps sont souvent liés, et c'est ce qui nous conduit à considérer que 30 % de la population issue de l'immigration maghrébine est non intégrée.

Inversement, le taux d'authentiques unions mixtes est de 37 % dans la première génération, le taux de rationalisation des interdits alimentaires évolue vers 50 %, la proportion de bacheliers est de 35 %. Pour les immigrés, 15 % ne parlent que le français à leurs enfants, 26 % appartiennent aux professions intermédiaires et supérieures, 13 % sont non religieux, 15 % des célibataires ont conclu une authentique union mixte. Sur l'ensemble, on retient donc 40 % d'assimilés sur la seconde génération, et 15 % pour les immigrés d'où l'estimation à 30 % pour les assimilés.

Une politique n'a de sens que lorsqu'elle se situe dans une logique d'anticipation. Toute cette partie, qui aspire à évaluer les politiques envisagées ou envisageables en faveur d'une meilleure intégration, voire assimilation se situe dans cette optique. En utilisant les valeurs de flux et de populations issues de l'immigration maghrébine déterminées plus haut et en les considérant comme pérennes, en utilisant les taux d'assimilation estimés précédemment, on obtient une proportion de non assimilés qui passe de 3,6 % de la population française à 7,5 % en 2030<sup>50</sup>. Il est évident qu'un tel résultat et particulièrement inquiétant. Le fait de doubler cette proportion va mécaniquement vers une aggravation du problème. Cependant, et avant d'aller plus loin, il faut vérifier l'hypothèse de pérennité des flux entrants.

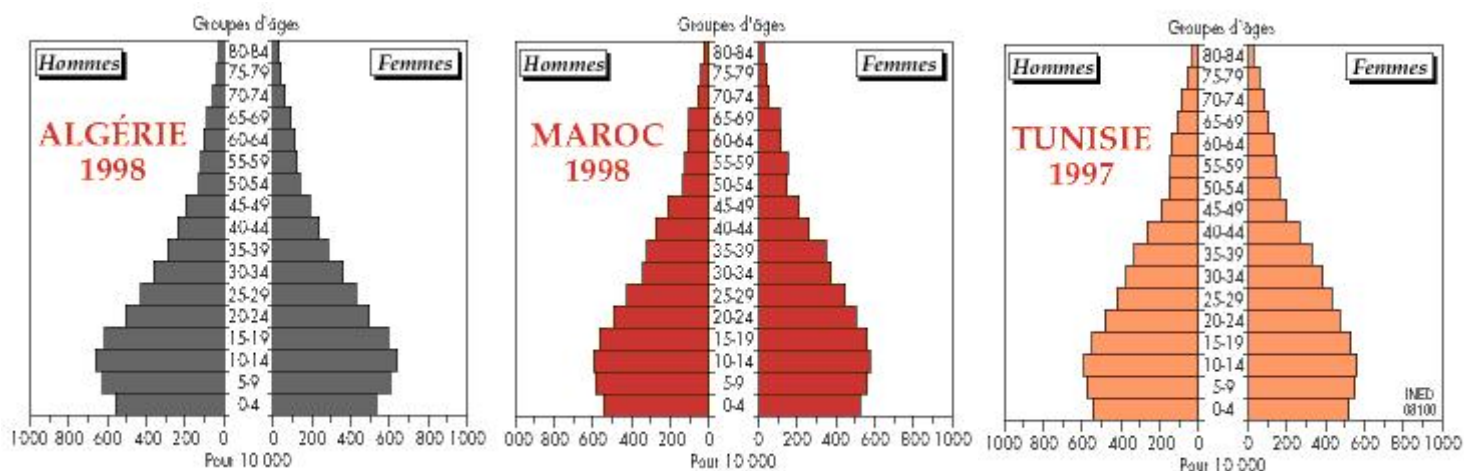
### L'évolution de la démographie des pays du Maghreb.

La transition démographique des pays du Maghreb est plus qu'amorcée. Le nombre d'enfants par femme est passé de 8 en 1970 à 3 en 1995 en Algérie. A Alger, il chute

---

<sup>50</sup> Insee Résultats Société n° 16 Juillet 2003, scénario central, migrations hautes.

même à 1,9 en 2002, en Tunisie il est de 2,2 en 1999. Les pyramides des âges présentées ci-dessous sont éloquentes<sup>51</sup> :



On constate une chute des effectifs par classe d'âge de 10 à 20 % dans les années 90. Cette chute doit normalement conduire à une diminution des flux externes d'immigration. Qui plus est, ces pays connaissent des taux moyen de croissance économique de 4,0 %, 4,8 et 5,6 % sur la période 2001-2003 respectivement pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie<sup>52</sup>. Plus de richesses, donc moins de raisons d'émigrer. Certes d'autres événements, d'ordre politique voire climatique, pourraient changer cette tendance, mais dans le cadre d'une hypothèse de continuité des tendances, on peut envisager une diminution de ces flux. Le nombre d'interpellations de migrants illégaux de nationalité marocaine par les forces de l'ordre marocaines, est passé de 16 000 en 2002 à 12 500 en 2003, 9 300 en 2004, en enfin 7 900 en 2005<sup>53</sup>. Cette tendance mérite d'être confirmée dans le temps et ne peut être généralisée à l'Algérie. Mais ce chiffre reste remarquable alors que le Maroc ne renforce sa lutte contre l'immigration illégale que depuis 2004. Selon la direction de la migration et de la surveillance aux frontières marocaines, cette baisse est due à une sensibilisation des populations issues des régions les plus défavorisées sur les risques encourus à émigrer illégalement, ainsi qu'un développement économique des dites régions. L'impact économique pourrait donc avoir plus d'effet que l'impact démographique, dont les effets ne se feront pas sentir avant 5 à 10 ans, au vu des pyramides des âges. Dès lors, si on envisage un scénario comprenant une diminution de 10 % des flux entrants à partir de 2006, la proportion de non assimilés monte quant même à 5,6 %. Au demeurant, dans le même scénario, la part des non-intégrés passent, elle, de 1,7 % à 2,3 %, soit une relative stabilité du problème<sup>54</sup>.

Ceci nous conduit à la conclusion suivante, dans tous les cas de figure, les problèmes d'assimilation et d'intégration des populations issues de l'immigration sont des problèmes qui ne se résoudre pas tout seul, contrairement au principe de Queuille, ils ont même tendance à s'aggraver. Certes cette tendance n'a rien à voir avec les scénarii catastrophes de submersion de la société française par une immigration extra-européenne, scénarii qui ne tiennent compte ni de l'assimilation d'une partie de ces populations, ni de

<sup>51</sup> Sources : Cered (Maroc), ONS (Algérie) et INS (Tunisie), tirées de *Population et société* n° 359, INED, juillet août 2000.

<sup>52</sup> Taux de croissance du PIB à prix constants (source : Eurostat et INS)

<sup>53</sup> Source, Ministère de l'intérieur marocain, issue du rapport du CARIM (Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration) « Mediterranean Migration 2005 », disponible sur [www.carim.org](http://www.carim.org)

<sup>54</sup> Ces chiffres sont obtenus par calcul à l'aide du logiciel Excel.

l'évolution démographique et économique des pays sources et à qui on peut attribuer des fins plus idéologiques, qu'objectives<sup>55</sup>.

La nécessité d'intervenir étant actée, l'approche mécaniste suivie jusqu'ici nous conduit à rechercher les leviers permettant de réduire les flux entrants et augmenter les flux sortants (c'est à dire, assimiler plus).

## La maîtrise des flux d'immigration

L'action sur l'immigration légale reste faible. En effet il est impossible de revenir sur les droits fondamentaux à tout être humain à vivre une existence familiale normale. On peut certes durcir les conditions du regroupement familial ou traquer les mariages blancs<sup>56</sup>, mais le principe même est inattaquable et les effets sur les flux risquent d'être marginaux.

L'action en matière d'immigration illégale est certes indispensable, de par les effets de ce phénomène en termes d'ordre public et des atteintes à la dignité humaine qu'il engendre (prostitution, travail dissimulé effectué dans des conditions dégradantes...). L'effet dissuasif des reconduites à la frontière ou directement dans le pays d'origine, sur les flux d'immigration illégale est certain. Quand un candidat à l'immigration irrégulière, qui a payé pour son transit une somme de l'ordre de plusieurs milliers d'euros, est reconduit dans son pays d'origine, les futurs candidats y réfléchissent à deux fois avant de prendre le double risque d'un échec personnel et d'une perte financière colossale à l'échelle de ces pays. On ne peut donc que se féliciter que la lutte contre l'immigration irrégulière soit redevenue une priorité assortie d'objectifs. On retrouve en effet en 2005 des niveaux de reconduite à la frontière de l'ordre de ceux des années 1995-1996, c'est à dire 20 000 après être descendu vers 8000 début 2000.

Maintenant, comme il est illusoire de vouloir diminuer la délinquance par la seule action policière, il est utopique de croire que l'on peut stopper l'immigration clandestine. Qui plus est, on a vu l'impact secondaire de son effet sur les flux entrants. Au final, si une action doit être menée dans ce domaine, il faut reconnaître que l'on ne peut en attendre de résultats miraculeux. L'impact de la croissance économique des pays du Maghreb aura certainement plus d'influence sur l'immigration que toute mesure légale ou policière que nous pourrions prendre.

On peut noter de manière anecdotique l'existence d'une politique de retour volontaire organisée par l'ANAEM<sup>57</sup>, dotée d'une prime de retour de 2000 euros, cependant le volume de candidats au retour n'a pas dépasser 1200 personnes en 2005, ce qui la confine en effet à l'anecdote.

En conclusion, on se rend compte que l'on ne dispose pas de suffisamment de marges de manoeuvre pour maîtriser les flux entrants d'immigration, on conclura donc en citant François HERAN, directeur de l'INED : «Le problème n'est pas de contenir les flux mais d'intégrer des générations nées en France »<sup>58</sup>.

---

<sup>55</sup>CHAUPRADE Aymeric, «L'immigration extra européenne, un défi majeur pour l'Union européenne», *TRIBUNE Institut Thomas More* n°5, 05 Mai 2005, Aymeric CHAUPRADE est référencé sur le site du MPF de Philippe de VILLIERS, comme « haut cadre du MPF, animant les universités d'été (...) et un temps pressenti comme directeur de campagne pour les européennes ».

<sup>56</sup> Plan immigration de N. Sarkozy qui prévoit entre autre l'augmentation de un an à 18 mois du délai nécessaire pour faire venir sa famille dans le cadre du regroupement familial et exige trois ans de vie commune et le respect du contrat d'accueil et d'intégration pour l'acquisition du droit de séjour par mariage.

<sup>57</sup> Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et Migrations.

<sup>58</sup> *Le Monde* du jeudi 05 janvier 2006.

## Améliorer l'intégration et l'assimilation

L'étude précédente a montré une cause récurrente et transverse à l'intégration et à l'assimilation des populations issues de l'immigration maghrébine. Il s'agit de la concentration. Les autres causes majeures, qui sont aussi des conséquences de la concentration sont l'éducation, le chômage, et dans une certaine mesure le fait religieux.

Dès lors, toute politique visant à améliorer l'intégration et l'assimilation doit être évaluée selon ses impacts sur ces trois principaux facteurs, la concentration, le chômage, l'éducation. Dans un premier temps, il est intéressant de considérer les politiques gouvernementales menées jusqu'à présent au travers de ce filtre. Dans un second temps, on envisagera ce qui pourrait être fait concrètement pour agir sur ces facteurs.

La politique de la ville, les ZEP, le contrat d'accueil et d'intégration, la lutte contre les discriminations.

Il faudrait une étude complète pour analyser les résultats de ces différentes politiques sur l'emploi, l'éducation et la concentration. Cependant, il ne faut pas beaucoup de temps pour en mesurer les limites.

« La politique de la ville est le moyen de prévenir les troubles à l'ordre public » affirme un préfet de zone d'un département du sud de la France particulièrement concerné par l'immigration. A partir de là, on comprend la prééminence du court terme sur le long terme. Entre deux tiers et trois quarts de l'activité de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) ont été consacrés aux opérations V.V.V<sup>59</sup> dont le résultat recherché est le calme dans les cités difficiles pendant les vacances scolaires, avec comme effet pervers constaté par endroit, l'envoi des caïds en vacances, les récompensant ainsi de leur engagement dans les trafics illicites et la cohésion de la cité... Moins de 25 % du budget de la DIV sont consacrés à l'activité économique, qui n'est devenue une priorité qu'à partir de 1996. Interpelé sur les résultats des ZFU<sup>60</sup>, le nouveau directeur de la DIV, M. Florentin, explique qu'aucune étude n'a pu affirmer un résultat probant sur l'emploi des chômeurs des ZUS. Il est à souhaiter que la LOLF<sup>61</sup> permettra à l'avenir de mieux mesurer l'impact d'une politique qui coûte à l'Etat 800 millions d'euros de manque à gagner fiscal par an. Pour finir sur une note plus optimiste, les prochaines priorités définies par le comité interministériel à la ville sont, dans l'ordre :

- l'accès à l'emploi
- l'éducation
- le cadre de vie
- la prévention de la délinquance
- la santé

Si les dix milliards d'euros, toutes origines confondues (Europe, collectivités locales, Etat...), sont effectivement utilisés d'une manière rationnelle, et dans cet ordre, l'espoir est permis.

---

<sup>59</sup> Opérations Ville Vie Vacances

<sup>60</sup> Zone Franche Urbaine.

<sup>61</sup> LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES du 11 juillet 2000.

« Il est temps de déposer le bilan des ZEP », selon Nicolas SARKOZY<sup>62</sup>. Le rapport : « Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? »<sup>63</sup> constate que les ZEP n'ont pas apporté une réponse à la hauteur de ce qui aurait été nécessaire pour ramener les enfants des ZUS<sup>64</sup>, les plus touchés par une sortie du système éducatif sans diplôme, dans la norme en matière de réussite scolaire. On peut y trouver la conséquence d'un manque de moyens, malgré toute la bonne volonté affichée, (nombre d'élèves par classe inférieur seulement de deux par rapport à la moyenne nationale<sup>65</sup>, échec à la fidélisation des enseignants malgré une prime il est vrai quelque peu symbolique...). On peut aussi y voir un système voué par nature à l'échec parce que stigmatisant l'établissement et conduisant ainsi tous les élèves qui le peuvent à le quitter, augmentant ainsi la part des élèves en difficultés et faisant fuir les enseignants. Qu'importe, le sujet n'est pas de débattre des raisons, mais simplement d'en constater l'échec. On peut remarquer que les ZEP apparaissent en 1982, or c'est à partir de cette époque que les résultats, en termes de diplômes obtenus, des premières générations issues de l'immigration maghrébine, commencent à diminuer, y voir une relation de cause à effet est certainement excessif comparé à l'effet de concentration, mais...

Inspiré par ce qui se fait dans les pays du nord de l'Europe ; le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat, essentiellement moral, entre le préfet de département et l'étranger qui prévoit un engagement à respecter (et non adhérer, le choix du verbe ayant fait l'objet d'un débat), les valeurs de la République. Il prévoit une journée d'information civique, en particulier dans les domaines de la laïcité, de l'égalité entre les sexes, l'importance de l'éducation... et une formation en langue française. En option, il prévoit une deuxième journée vivre en France, où le rôle du maire est présenté, de même que la sécurité sociale, la protection médicale infantile...

Le bilan 2005 est de 66 450 contrats sur 65 départements où ce dispositif est actif, chiffre à rapprocher des 135 395 entrées régulières<sup>66</sup>, ce qui montre un bon niveau global d'acceptation de ce contrat qui est, pour l'instant, facultatif<sup>67</sup>. Le taux de signature du contrat est jugé comme bon avec 92 % de signatures, cependant, sur la formation linguistique, on note un taux d'attrition de 40 %, qui relativise l'impact de cette formation. L'objectif pour l'année 2006 est de 100 000 contrats. Sur le principe, ce contrat est séduisant, améliorer la maîtrise de la langue française et l'adhésion aux valeurs républicaines va dans le sens de l'assimilation. La réalisation, dans l'état actuel du système, n'est peut-être pas à la hauteur de ses ambitions, deux jours d'information civique c'est peu car aucun suivi de l'immigré n'est prévu pour le reste de son séjour.

La mise en place d'une politique pénale en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche date des années 80. La dernière mouture en est la loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001, et repose sur les articles 225-1 et suivants du code pénal. Cependant, l'infraction ne fait pas l'objet d'une recherche par des services spécialisés, elle est constatée suite à une plainte ou une dénonciation et nécessite souvent des témoignages que les autres salariés répugnent à fournir pour des raisons que l'on comprendra. Par ailleurs, sans témoignages ou aveux, il est quasiment impossible de matérialiser une discrimination fondée sur l'origine ethnique sauf à prouver une pratique systématisée à grande échelle. En conséquence, si l'on ne peut pas nier son importance au travers du signal fort qu'elle envoie

---

<sup>62</sup> Le 30/11/05 lors d'une convention de l'UMP à l'Assemblée nationale.

<sup>63</sup> *Economie et statistique* n°380,2004;INSEE

<sup>64</sup> 80 % des établissements scolaires classés en ZEP sont situés en ZUP.

<sup>65</sup> Si tant est que la diminution du nombre d'enfants par classe ait un effet sur leurs résultats, voir *avis du Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole*, n°1, mars 2001.

<sup>66</sup> *Les immigrés en France*, Edition 2005, INSEE

<sup>67</sup> Ce contrat pourrait devenir obligatoire, interview de N. Sarkozy au Journal Du Dimanche du 05/02/2006

aux employeurs, on peut douter de son efficacité. La généralisation du « testing » prévu dans la loi sur l'égalité des chances pourrait changer la donne<sup>68</sup>.

Au final, les résultats obtenus par ces politiques apparaissent comme faibles, que cela soit parce que les objectifs n'étaient pas les bons ou parce que le lien entre efforts politiques, financiers et humains à consentir et résultats à mesurer n'a pas été fait. Les dernières orientations prises vont dans le sens de l'efficacité, il faudra les juger aux résultats obtenus.

Des pistes de réflexion.

Comme on l'a vu plus haut, les politiques que l'on peut envisager de mener doivent avoir pour objectif la diminution de la concentration, l'augmentation du niveau d'emploi ou d'éducation.

Commençons d'abord par l'emploi et envisageons deux idées à la mode que sont le C.V anonyme et la discrimination positive. La première permettra peut-être à un candidat de franchir la sélection au premier entretien, mais nécessite un intermédiaire qui gère les envois de courrier ce qui écarte les candidatures directes. Par ailleurs, elle ne protège en rien face à une discrimination au niveau de l'entretien et fait fi d'une réalité, courante en particulier dans les emplois non qualifiés, qui est que l'embauche se fait au travers d'un réseau de connaissances et non sur une étude plus ou moins objective de CV. Quant à la discrimination positive, elle ne semble pas souhaitable, pas uniquement parce qu'elle écorne le principe républicain d'égalité, mais aussi parce que ceux qui en bénéficieraient ne seraient jamais considérés par leurs pairs comme des égaux ayant franchi les mêmes épreuves, mais comme des produits de la discrimination, les conduisant à être pour toujours « à part ».

Une approche intéressante pourrait constituer en la création en ZUS, de classes préparatoires publiques aux concours à tous les emplois de la fonction publique et de façon concomitante à inciter les élèves et étudiants de ces secteurs à passer ces concours. Pas de quotas dévalorisants, mais un système de préparation spécifique qui rééquilibre les chances d'obtenir ces concours. L'objectif à terme est de changer le regard qu'a l'employeur du privé sur l'immigré et ses descendants, en le voyant, par exemple comme professeur, policier municipal ou infirmier des hôpitaux, il pourra le considérer autrement que comme, au mieux un employé de base, au pis un repris de justice. Autre impact, la mobilité initiale intrinsèque à ces professions, et l'homogamie sociale iront dans le sens de la dilution et de l'assimilation. Cependant, là encore, une telle mesure trouve ses limites dans les classes d'âge auxquelles elle s'adresse et se cantonne à ceux qui disposent de la nationalité française.

On peut aussi envisager une politique d'incitation à la mobilité des personnes résidant en ZUS vers les régions de France en déclin démographique ou dont les concentrations en personnes issues de l'immigration maghrébine sont faibles. Cela nécessiterait la création d'une agence, ou d'une fonction au sein de l'ANPE; dont le rôle serait de mettre en relation le candidat à la migration interne, les élus locaux, qui auraient la tâche de proposer des formules logement - emploi sur leur circonscription, en liaison éventuelle avec des partenaires privés. Les prêts nécessaires à l'acquisition des logements pouvant alors être garantis par l'Etat. Un exemple de projet en zone rurale de déclin démographique, pourrait être dans le cadre légal d'une association, des emplois d'aide aux personnes âgées isolées, les logements des employés étant loués ou cédés par la municipalité, cette dernière

---

<sup>68</sup> Voir LATRAVERSE Sophie, « Panorama de la jurisprudence en matière de discrimination », Actes du colloque « Etat des lieux de la discrimination » organisé par le Conseil National des Barreaux et la Haute .Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité.

cautionnant le prêt auprès de la banque. Les limites évidentes sont bien sûr la bonne volonté des élus et la hauteur du financement étatique.

La même idée, diminuer la concentration, peut valoir sur le plan de l'éducation. Elle peut consister en l'attribution de bourse d'internat pour des élèves issus des ZUS vers des établissements standards. Là encore, on rencontre deux limites, la première est qu'une telle mesure appauvrit les établissements difficiles qui n'ont pas besoin de ça. La seconde peut être aussi la réticence des parents à se séparer de leurs enfants au moins jusqu'à la terminale, et plus encore pour les filles. Peut-être vaudrait-il mieux faire tomber le principe du modèle unique de l'Education nationale en permettant une adaptation locale de l'enseignement et de la pédagogie aux types d'élèves rencontrés. En clair, peut-être faut-il admettre que pour ces zones il est nécessaire d'axer les programmes sur la maîtrise de la langue française et sur leur adéquation au marché du travail, et la pédagogie sur la discipline, la liaison directe avec les parents, et la récompense des meilleurs, c'est à dire en s'inspirant d'une école qui a fait ses preuves en son temps pour l'unité linguistique et républicaine de la France.

A la question quelles politiques pour l'intégration de l'immigration maghrébine, il n'y a pas de réponses simples. Le problème est complexe et nécessite des actions multiples qui prises séparément n'ont qu'un impact limité mais qui additionnées conduiront à un effet notable. Cependant, il est indispensable de coordonner ces actions, de les financer et d'en mesurer l'efficacité.

## Conclusion

Le problème de l'intégration des populations issues de l'immigration maghrébine est incontestable. C'est un problème, on l'a vu qui ne se résoudra pas tout seul, mais il ne s'agit pas non plus d'un problème remettant en cause l'équilibre démographique entre population de souche et populations issues de l'immigration, tant qu'elles continuent à s'assimiler comme elles le font.

L'évolution tend vers une population non-intégrée dont la part se maintient, et une population non assimilée dont la proportion double en une génération.

Pour résoudre au moins le problème de la non intégration, le plus aigu en termes d'ordre public, il faut agir. Les axes d'effort des mesures à prendre ont été déterminés : la concentration, l'emploi, l'éducation. Ces actions doivent être menées dans une politique cohérente, évaluée et ce en permanence.

L'enjeu, s'il n'est pas démographique, est celui de la stabilité de nos institutions. La persistance de ce problème conduit et continuera à conduire à des crises récurrentes qui ébranleront chaque fois plus la République.

En conséquence, il est indispensable d'agir...

---

# Bibliographie

## OUVRAGES

*Les immigrés en France*, INSEE, Edition 2005

*Migrations méditerranéennes - rapport 2005*, du CARIM Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration disponible sur [www.carim.org](http://www.carim.org)

BROUARD Sylvain, TIBERI Vincent, *Français comme les autres ?*, Les presses de Science Po, Paris, 2005

THERY Irène, *Couple, filiation, et parenté aujourd'hui – Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, INED Edition ODILE JACOB 1998

TRIBALAT Michèle, Patrick SIMON et Benoît RIANDEY, *Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, LA DECOUVERTE, / INED 1996.

TRIBALAT Michèle, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, LA DECOUVERTE, / INED 1995.

*Rapport 2004 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles* Editions de la Délégation Interministérielle à la Ville).

## REVUES

*Avis du Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole*, n°1, mars 2001.

*Insee Résultats Société* n° 16 Juillet 2003

*Population et société* n° 359, INED, juillet août 2000.

BENABOU R, KRAMAZ F, PROST C, « Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? », *Economie et statistique* n°380,2004;INSEE

BRINBAUM Y et KIEFFER A, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Education et Formation* n°72, septembre 2005, Direction de l'évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche disponible sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

CHAUPRADE Aymeric, «L'immigration extra européenne, un défi majeur pour l'Union européenne», *TRIBUNE Institut Thomas More* n°5, 05 Mai 2005.

MURACCIOLE Florence et DUYCK Alexandre, Interview de Nicolas Sarkozy donnée au *Journal Du Dimanche* du 05/02/06.

SMOLAR Piotr, « L'antiterrorisme selon le patron des RG », *Le Monde* du 25 novembre 2005

TOULEMON Laurent, « La fécondité des immigrés, nouvelles données, nouvelles approches », *Populations et sociétés* n°400, avril 2004. *Le Monde diplomatique* de novembre 1997 p. 19, Emmanuel Vaillant

VAILLANT Emmanuel, « De l'usage des régularisations », *Le Monde diplomatique* novembre 1997

VAN EECKHOUT, Laetitia « Immigration familiale : les faits », *Le Monde* du jeudi 05 janvier 2006.

#### COLLOQUES - CONFERENCES

« *Ces Migrants qui changent la face de l'Europe : actes du colloques* », Paris 10-11 octobre 2003 ; Institut de géopolitique des populations, Paris L'Harmattan, 2004.

Articles du colloque « Réussir l'intégration des immigrés de la deuxième génération » du 16 mars 2002 organisé par l'Institut de Géopolitique des Populations.

BOUZAR Dounia, Conférence " Communautarismes musulmans en France : des stratégies paradoxales " du 15/09/2004 au Groupe géostratégie 2000.

FLORENTIN Pascal, délégué interministériel à la ville, conférence du 23 janvier 2006 à l'Ecole Militaire.

LAINÉ Frédéric et OKBA Mahrez, *L'insertion des Jeunes issus de l'immigration de l'Ecole au métier*, communication du colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisés en France » le 1 avril 2004, disponible sur [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr).

LATRAVERSE Sophie, « Panorama de la jurisprudence en matière de discrimination », Actes du colloque « Etat des lieux de la discrimination » organisé par le Conseil National des Barreaux et la Haute .Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité.

NUTTE André, directeur de l'ANAEM, conférence du 30 janvier 2006 à l'Ecole Militaire.

<b><u>INTRODUCTION.....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b>L'ENJEU.....</b>	<b>2</b>
<b>POURQUOI CE SUJET ? .....</b>	<b>3</b>
<b><u>PRESENTATION DU MODELE ET EVALUATION DES FLUX ENTRANTS D'IMMIGRATION MAGHREBINE.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b>PRESENTATION DU MODELE.....</b>	<b>5</b>
<b>LA POPULATION PRESENTE SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>LES FLUX INTERNES .....</b>	<b>9</b>
<b>LES FLUX EXTERNES .....</b>	<b>11</b>
<b>L'IMMIGRATION LEGALE :.....</b>	<b>11</b>
<b>L'IMMIGRATION ILLEGALE.....</b>	<b>11</b>
<b><u>L'INTEGRATION DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b>L'EDUCATION OU L'INTEGRATION SCOLAIRE.....</b>	<b>14</b>
<b>CONNAISSANCE ET TRANSMISSION DE LA LANGUE FRANÇAISE.....</b>	<b>14</b>
<b>DIPLOMES OBTENUS PAR LES ENFANTS D'IMMIGRES.....</b>	<b>16</b>
<b>LE TRAVAIL OU L'INTEGRATION ECONOMIQUE .....</b>	<b>21</b>
<b>LE LIEN SOCIAL OU L'INTEGRATION SOCIETALE .....</b>	<b>25</b>
<b>LES UNIONS MIXTES.....</b>	<b>25</b>
<b>LE FACTEUR RELIGIEUX .....</b>	<b>27</b>
<b>LA PARTICIPATION A LA VIE DE LA CITE.....</b>	<b>29</b>
<b><u>QUELLES POLITIQUES POUR L'INTEGRATION DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE ? .</u></b>	<b><u>31</u></b>
<b>BILAN .....</b>	<b>31</b>
<b>L'EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE DES PAYS DU MAGHREB.....</b>	<b>31</b>
<b>LA MAITRISE DES FLUX D'IMMIGRATION .....</b>	<b>33</b>
<b>AMELIORER L'INTEGRATION ET L'ASSIMILATION.....</b>	<b>34</b>
<b>LA POLITIQUE DE LA VILLE, LES ZEP, LE CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....</b>	<b>34</b>
<b>DES PISTES DE REFLEXION.....</b>	<b>36</b>
<b><u>CONCLUSION.....</u></b>	<b><u>38</u></b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b><u>39</u></b>